

# LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE de la FÉDÉRATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

• A ASNIÈRES •  
DU 24 AU 27 AVRIL 1956

## 600 DÉLÉGUÉS AU XXV<sup>e</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL

Manifestation de puissance et de dynamisme de la Fédération C. F. T. C. des Cheminots  
(Compte rendu des débats en pages 4, 5, 6, 7, 8 et 9)



**N**OTRE 25<sup>e</sup> Congrès Fédéral est terminé. Il restera une date importante dans la vie de notre Fédération et dans la lutte des cheminots pour leur libération.

Une date importante parce que ses travaux ont su réaliser cette synthèse difficile de la fidélité à la tradition et à l'histoire du mouvement ouvrier, et de la prise en charge des problèmes nouveaux que pose aux travailleurs l'ère moderne.

A travers deux grandes têtes de chapitre :

- Nationalisation des transports ;
- Modernisation ;

c'est la ligne même de l'action future de notre Fédération qui est tracée.

★

**N**ATIONALISATION de l'ensemble des transports, a demandé le Congrès. Il ne s'agit pas là, comme pourraient le croire certains, d'une mesure d'auto-défense des cheminots qui ont peur pour leur avenir, mais bien de mettre tous les transports « au service du public ».

Les travailleurs, quelle que soit leur profession, ne jugent jamais « a priori » ; c'est l'expérience et les leçons de la vie qui forment leur jugement. Or l'expérience a appris aux travailleurs des transports que, dans le système politique et économique actuel, toute mesure de coordination, même inspirée des meilleures intentions, était vouée à l'échec par les pressions ouvertes ou occultes des intérêts particuliers mis en cause.

Les mesures de coordination étant illusoire, c'est donc bien, en définitive, au système lui-même qu'il faut s'attaquer si l'on veut en sortir. La nationalisation de l'ensemble des transports (qui n'a rien à voir avec l'étatisation) se situe ainsi dans une véritable perspective révolutionnaire de lutte contre le capitalisme.

★

**L**ES problèmes posés aux travailleurs par la modernisation ont fait l'objet d'un très large débat au Congrès. Mais, que l'on nous comprenne bien, nous ne sommes pas des disciples aveugles de BURNHAM et il ne s'agit pas pour nous d'endosser des responsabilités qui ne sont pas nôtres et de discuter « technique ». Ce n'est pas notre rôle.

Notre rôle, à nous, syndicalistes, c'est de discuter de « l'humain », de tout ce qui fait la vie du travailleur et de sa famille.

Il ne s'agit pas là seulement d'une prise de position de principe, mais d'une orientation de fond dont nous tirons les conséquences logiques qui sont :

- La revalorisation des salaires et pensions ;
- La diminution de la durée du travail (retour aux 40 heures hebdomadaires) ;
- Le maintien de notre régime de retraite ;
- La revalorisation de certaines filières.

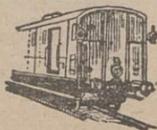
★

**N**OTRE 25<sup>e</sup> Congrès est terminé. Et c'est maintenant que l'action commence pour la réalisation du programme établi.

Nos revendications ont été adressées à la S. N. C. F. et au Gouvernement et nous entendons bien en discuter rapidement. Là aussi, l'expérience nous a appris qu'il ne suffit pas d'avoir raison pour discuter avec quelque chance de succès et que, sans la volonté et la résolution de tous les cheminots d'obtenir satisfaction, « cela n'avance pas vite ».

La volonté d'action des cheminots à la base ne se manifeste pas obligatoirement par des actions spectaculaires mais inefficaces, mais d'abord en renforçant l'organisation syndicale, en appuyant son programme, en ralliant les inorganisés et les hésitants, en créant un vaste courant populaire qui amènera la victoire.

Paul BUTET,  
Secrétaire Général.



### BUREAU FÉDÉRAL

Président d'honneur. PAILLIEUX André (Union Ouest).  
Président ..... NICKMILDER Maurice (Union Est).  
Vice-présidents ... LIENART Pierre (Union Fédérale Cadres).  
BONNEAU Albert (Union Services Centraux).  
Secrétaire général.. BUTET Paul (Union Ouest).  
Secrét. gén. adjoints NICOLAS André (Union Sud-Est).  
DUBOIS Maurice (Union Nord).  
Trésorier général .. DERVILLEZ Joanny (Union Services Centraux).  
Trésor. gén. adjoint MILLE VAUGEOIS Aimée (Commis. Féminine).  
Secrétaires fédéraux FASSINOTTI Louis (Union Fédérale Cadres).  
HAILLANT Gaston (Union Fédérale Cadres).  
RUNTZ Paul (Union Alsace-Lorraine).  
LEGRAND Charles (Union Nord).  
RASLE Lucien (Union Sud-Ouest).  
VERNET Marc (Union Sud-Est).  
FAYOLLE André (Union Méditerranée).  
CHAPLAIS Jean (Commission Tech. Ouvriers).  
DEBANDE Antoine (Comm. Tech. Bureaux).  
COUSIN Yvon (Comm. Technique Roulants).  
VACHERAND Pierre (Com. Tech. Exploitat.).  
PILLOT Camille (Com. Technique Voies/SES).  
GAUGE Jean (Union Fédérale Retraités).

### UN IMPORTANT COMMUNIQUÉ du Bureau Confédéral

Le Bureau Confédéral de la C. F. T. C. s'incline avec émotion devant les victimes du drame algérien. Il exprime sa solidarité aux familles éprouvées et aux rappelés dont il entend défendre, pour la part qui le concerne, les légitimes intérêts. Il manifeste sa confiance et exprime ses encouragements aux militants C. F. T. C. européens et musulmans d'Afrique du Nord.

Soulignant son indignation devant les actes de barbarie journalièrement perpétrés, il tient à affirmer qu'aucun problème ne peut être valablement résolu par la violence et qu'aucune solution acceptable et durable ne saura être trouvée en dehors des voies démocratiques permettant à chacun, sans aucune pression, d'exprimer librement ses aspirations et de soutenir ses revendications par des moyens légitimes et pacifiques.

Se refusant à prendre position sur le plan strictement politique dans un domaine où chaque citoyen conserve l'entière liberté de ses options, le B. C. confirme la position exprimée par le Conseil Confédéral de la C. F. T. C. au cours de sa dernière session, à savoir que : « Une politique comportant en fait l'usage de la force armée ne peut être valable en Algérie que si elle poursuit en toute clarté :

- le rétablissement de la sécurité personnelle dans le respect du droit individuel égal pour tous ;
- la restauration de l'autorité de l'Etat, en vue de parvenir, par des réformes économiques et sociales et par la recherche d'une entente politique :
  - à une redistribution des revenus et du pouvoir au bénéfice des milieux les plus déshérités de toutes origines,
  - et à une coexistence pacifique des deux communautés qui composent la population.

Le B. C. décide de demander une audience au Président du Conseil, afin de lui faire part de ses préoccupations devant l'évolution de la situation et de l'état d'insécurité des personnes, et de lui demander d'apporter au pays, dans un exposé vaste et précis, les apaisements auxquels il a droit et que les masses populaires, pour leur part, attendent au moment où se précise la nécessité de consentir de nouveaux sacrifices. Ceux-ci, en effet, ne sauraient être acceptés sans trouble de conscience, que dans la mesure où les travailleurs auraient la conviction qu'il s'agit pour eux de participer à une véritable œuvre de promotion humaine et de paix.

### ET MAINTENANT, EN AVANT !

**U**N beau, un magnifique Congrès, le vingt-cinquième, vient de marquer une étape importante du développement de notre Fédération. Jeune par ses délégués, par son esprit, dynamique, il a su faire le point de tous les graves problèmes qui se posent à nous quotidiennement et pour lesquels la lutte n'est jamais terminée. Il a su se tourner vers l'avenir. Nous estimons que nous ne serions pas vraiment au service de nos frères de travail si nous nous cantonnions dans les problèmes de l'heure. Le monde est en pleine évolution, les vieilles structures craquent. La machine s'introduit de plus en plus même dans les travaux considérés jusqu'ici comme ne pouvant être effectués que par le cerveau de l'homme. Nous devons savoir si la machine l'emportera sur l'homme ou si l'homme dominera la machine.

Les délégués sont venus apporter leurs idées, leurs appréhensions aussi, leurs suggestions. Ils nous ont donné la force de dire aux technocrates et aux tenants du capitalisme : les travailleurs ne laisseront pas l'automatisation se faire contre eux, ils exigeront qu'elle soit faite pour eux.

Au poste où la confiance des camarades m'a appelé, je travaillerai dans ce sens avec l'autorité accrue que vous m'avez donnée, avec toute l'équipe fédérale à votre service.

Notre tâche sera professionnelle. Fidèlement attachés aux principes de la C.F.T.C., nous entendons tenir farouchement notre indépendance à l'égard de tous les mouvements et de tous les partis.

Le seul outil de défense et de construction des travailleurs est le Syndicat.

Nous ferons en sorte qu'il continue plus que jamais à se déterminer par lui-même et en lui-même.

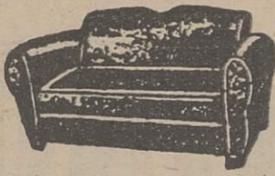
Nos camarades jeunes, si nombreux à notre Congrès, peuvent être assurés que toute l'équipe entend être jeune, dynamique et indépendante et qu'elle œuvrera à sa place dans la C.F.T.C. pour la tâche définie par la motion finale et concrétisée dans la conclusion :

Pour le bien-être de tous,  
Pour la promotion ouvrière,  
Pour la paix entre les hommes et les nations.

M. NICKMILDER.

**POURQUOI PAYER PLUS CHER**

VENTE DIRECTE DU FABRICANT  
AUX CONSOMMATEURS  
SOMMIERS, MATELAS, ARMOIRES  
CANAPES-LITS, depuis 18.000  
COSYS, depuis 13.000  
FAUTEUILS CUIR, depuis 17.000  
PENDERIES, depuis 24.000



**LÉON, Fabricant**  
88, rue Myrrha — PARIS 18°  
Métro Château-Rouge et Barbès  
Fournisseur des Cheminots

FACILITÉS DE PAIEMENT

**VIN DOUX NATUREL - PRIX DE GROS**

Expédition en fûts de ma récolte 1954

**ASPERT-BARRÈRE, Vigneron, BAGES (P.-O.)**

**ASSURANCE AUTO ET MOTO**

Tarif spécial « Cheminot » (Province)

Auto v. a. 2 CV	fr. 6.350	Police auto « BON CONDUCTEUR »
— 4 CV	6.740	après un an sans accident, rem-
— 6 CV	8.570	boursement 10 % de la prime.
— 7-10 CV	11.200	Garantie accidents aux tiers ILLI-
— 11-14 CV	13.470	MITEE par tous conducteurs.
Cyclomoteur 50 cm3	2.250	Le SERVICE DEFENSE se charge
Moto et Scooter 125 cm3, sté-		de récupérer les frais de répara-
ge arrière garanti	6.730	tion occasionnés à l'Assuré.

**ASSURANCE - INCENDIE - HABITATION**

Mobilier et matériel, bâtiments et voisins, UN MILLION :  
1.625 francs par an, tous frais compris

**E. ADAM, assureur-conseil agréé**

181, rue Lafayette, PARIS (près gares Nord et Est)  
(Timbre réponse)

**EMPLOYÉS S.N.C.F. - POUR VOS VINS**

**AIMÉ MARTIN - Vigneron - AUBAIS (Gard)**

TARIF SUR DEMANDE

**1<sup>re</sup> COMMUNIONS**

**AU CARILLON D'OR**

Facilités de Paiement

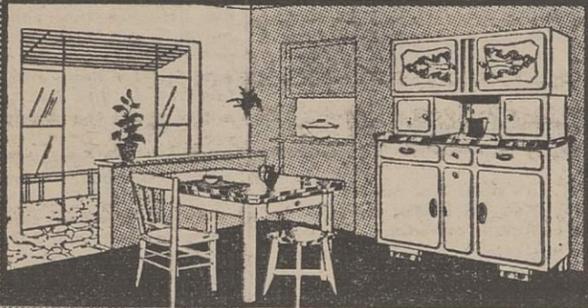
BIJOUTERIE  
HORLOGERIE  
ORFÈVRE  
CADEAUX

Prox. des gares  
EST & NORD

22, 24, AV. SECRÉTAN PARIS 19°

Agent officiel des MONTRES **ZODIAC** Fournisseur des Chemins de fer suisses

**M<sup>r</sup> SEGALOT PRÉSENTE UNE NOUVELLE TECHNIQUE DE FABRICATION QUI ASSURE DÉSORMAIS UNE GARANTIE ABSOLUE**



UNE REMISE TRÈS IMPORTANTE est accordée par M<sup>r</sup> SEGALOT à tous les membres de la fonction publique.

Longues facilités de paiement avec assurance gratuite.  
Livraison gratuite - Reprise en compte des anciens meubles - Frais de voyage remboursés - Catalogue n° gratuit. 129

- 1 Portes à coupes d'onglet et coins arrondis, montées à doubles panneaux.
- 2 Laquage par projection pénétrante.
- 3 Poignées, boutons et plaques de propreté inoxydables.

Merci M<sup>r</sup> SEGALOT ça, c'est du Meuble!

**SÉGALOT**

52 Av. du Général LECLERC  
Métro : Mouton-Duvernet - PARIS

**Pour camper**

PLUS BESOIN DE TENTES  
● Le CANTAL vous offre une chaîne de Villages de Toile équipée de lits de camps, réchauds, popottes, etc.  
150 FRANCS PAR JOUR  
Rivière poissonneuse à 20 mètres  
Demandez dépliants comportant — TOUS RENSEIGNEMENTS — à MASTELLA-AURILLAC (Cantal)

**A BON COMPTE PAYS DE LA VIGNE**

Faites aussi venir votre vin en fût du en nous adressant votre « BON DE TRANSPORT »  
Maison centenaire - Henri MERCADIER  
● SAINT-GEORGES (Hérault) ●



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de notre Commission Technique**

(Suite du compte rendu paru dans le n° 457 du 20 avril 1956)

**V. — Spécialités de notation**

Le système appliqué actuellement par la S.N.C.F. permet un nombre incalculable d'injustices. La Commission réclame l'application stricte du Statut, c'est-à-dire une seule liste et un seul tableau pour chaque grade et non comme actuellement autant de listes et de tableaux que de spécialités.

Dans ce domaine, il est spécialement demandé une réduction du nombre des spécialités et une unification à travers les Services et Régions. Il est entre autres signalé que, sur une Région, il y a pour la filière distribution presque autant de spécialités que de magasins généraux. Enfin, presque partout il existe une spécialité « service régional » et une spécialité « arrondissement et établissement » qui nuit à l'avancement des agents de cette dernière catégorie qui n'ont pas le débouché « études administratives ». Il est en outre demandé la création d'un certain nombre de postes d'agents d'études administratives dans les arrondissements.

**VI. — Interpénétration des filières administratives, magasins et contrôle**

Indépendamment du danger toujours croissant que présentent les mutations d'agents des filières actives dans les nôtres, il est constaté que les agents de la filière « contrôle » peuvent être notés pour un grade supérieur dans les filières administratives et magasins s'ils ont évidemment satisfait aux examens requis, mais il n'est pas permis une notation des administratifs et agents de magasins dans la filière contrôle, même s'ils ont satisfait aux examens prévus. Il est donc demandé que les administratifs et agents de magasin aient la possibilité d'être notés dans la filière « contrôle ».

**VII. — Echange de vues sur la situation des mécanographes, agents de surveillance, de classement et du service intérieur**

Le responsable fait à l'Assemblée le compte rendu des travaux actuels de la Sous-Commission concernant tant les primes que la filière. Il insiste notamment sur les garanties qu'il convient d'obtenir tant pour la reconversion du personnel que pour respecter la spécialisation des agents. La Sous-Commission continue ses travaux.

Pour ce qui est des filières surveillance, classement et service intérieur, un tour d'horizon est fait et il est décidé de créer un groupe de travail sous la conduite du secrétaire de la C. T.

**M<sup>r</sup>s FOURNIER - NIMES**

VINS MEILLEURS VINS - MEILLEURS PRIX (Correspondants demandés)

**HUILES - SAVONS - CAFÉS**

Conditions spéc. aux agents S.N.C.F. Acceptons démarcheurs retraités. EL. BONCOUR-AUBERT, Salon (B.-d.-R.)

**Vins de Bordeaux**

A. FERCHAUD, Fils LARUSCADE (Gironde)

LES MEILLEURS VINS de table et de dessert AUX MEILLEURS PRIX

Prix spéciaux à MM. les Agents de la S.N.C.F.  
Joseph MARTY, vins, PERPIGNAN

**VIN ROUGE NATUREL**

Prix spéciaux pour CHEMINOTS  
Charles BARDON Prop. Négociant Milhaud (Gard)

**POUR VIVRE MOINS CHER**

SAVONS, CAFÉS, HUILES, PÂTES, RIZ  
Prix spéciaux, dégressifs à Cheminots groupés avec Bon de Transport

Ecrire G. GAUBERT à SALON (B.-du-R.)

pour donner plus de corps aux revendications de ces camarades : amélioration des pourcentages et débouché sur l'échelle 8. Il en est de même pour les imprimeurs.

**VIII. — Questions diverses**

La Commission technique maintient intégralement les revendications suivantes :

- Possibilité pour les agents voyageant actuellement en 2<sup>e</sup> classe de voyager dans la classe supérieure lors de l'application du nouveau régime au 3 juin 1956 ;
- Attribution de blouses aux administratifs ; possibilité pour les agents de magasins de choisir entre blouses ou bleus de travail ; attribution de vêtement de protection aux agents de surveillance ;
- Suppression dans les services administratifs de la récupération des ponts : nous sommes presque la seule administration à récupérer les ponts ;
- Diminution du temps hebdomadaire de travail et, dans l'immédiat, alignement de tous les services administratifs sur la semaine de 45 heures.

Enfin, avant de se séparer, la motion suivante, adoptée à l'unanimité, est adressée par l'Assemblée à la Direction du Personnel.

Le Secrétaire de la C. T.,  
A. DEBANDE.

**VINS GÉNÉREUX ROUGES, ROSÉS, BLANCS**

livrés directement par le producteur, fin prêts pour la mise en bouteilles à des conditions imbattables et sous garantie de satisfaction totale.

André JEANJEAN, vigneron  
Chevalier-Maitre de l'Ordre du Cep

Coteaux d'Adissan (Hérault)  
COFFRET D'ÉCHANTILLONS GRATUIT

(Joindre seulement pour participation aux frais de poste, 6 timbres remboursés à la première commande)

**MOTION**

Réunis en assemblée générale de Commission technique au siège de la C. F. T. C., le mardi 20 mars 1956, les responsables des Commissions « Services communs » de tous les Secteurs fédéraux :

- **CONSTATANT** que les mesures de compression intervenues dans leurs catégories ont pratiquement bloqué tout avancement, que le recrutement timide auquel la S.N.C.F. recourt habituellement ne résoudra rien en la matière ;
- **PRENANT CONSCIENCE** que si rien n'est fait en leur faveur, les mesures de modernisation et notamment l'automatisation vont avoir pour eux des répercussions encore bien plus dramatiques ;
- **N'ADMETTANT** pas par ailleurs que l'écart existant entre leurs primes et celles des autres catégories croisse sans cesse à leur désavantage ;
- **EXIGENT QUE LA S.N.C.F.** prenne rapidement en considération les revendications de leur Commission technique destinées à :  
— rétablir et garantir un avancement normal dans leurs filières,  
— revaloriser les primes administratives qui ne devraient pas être inférieures à la prime moyenne des Services EX et VB ;
- **FONT CONFIANCE A LA FÉDÉRATION C. F. T. C.** pour l'aboutissement de leurs revendications et l'assureur de l'appui de tous leurs camarades des filières « Services communs » pour toute action qu'elle pourrait décider.

EN PAGE 10

l'activité des autres C. T.

**VACANCES 1956**

L'article précédent annonçant le voyage en Allemagne, ne donnait que des prix approximatifs à titre de simple aperçu. Nous remercions tous ceux qui se sont adressés de nous adresser leur adhésion, contribuant ainsi à faciliter les démarches. Suite à ces adhésions, des contacts ont été multipliés pour aménager le séjour, rendre le programme plus intéressant et diminuer les prix.

**PROGRAMME PREVU ACTUELLEMENT**

- 16 juillet. — Départ de Lille en fin de soirée.
- 17 juillet. — KEHL, frontière le matin de très bonne heure ; AP-PENWEIER, BUHL-BADEN, traversée de la Forêt Noire ; LINDAU (lac de Constance, arrêt de quelques heures) ; le Tyrol allemand ; les Alpes bavaroises ; MUNICH, arrivée pour le repas du soir.
- 18 juillet. — Repos. Liberté à MUNICH (visites de la ville et du musée).
- 19 juillet. — Excursion à INNSBRUCK (Autriche) ; visite de la ville par tramways spéciaux, excursion en cars dans la vallée de la Stub à FULPMES.
- 20 juillet. — Liberté à MUNICH. Soirée d'amitié dans une brasserie bavaroise « La Hofbrauhaus ».
- 21 juillet. — Excursion en cars à OBERRAMMERGAU et divers sites de la région bavaroise.
- 22 juillet. — Excursion à ALT-OTTING et à HERRENCHIESSEE (lac et château).
- 23 juillet. — Repos. Liberté à MUNICH.
- 24 juillet. — Départ de Munich le matin, arrêt à NUREMBERG ; visite de la ville et aussi de la ville de WURZBOURG ; arrive le soir à Francfort sur le MAIN ; arrêt prolongé pour atteindre la vallée du Rhin au petit jour.
- 25 juillet. — FRANCFORT, WIESBADEN, la vallée du Rhin (La Lorelei) ; un projet de descente du Rhin en bateau est à l'étude ; COBLENCE ; la vallée de la Moselle ; la frontière luxembourgeoise ; LUXEMBOURG, LONGUYON ; retour à Lille le soir.

**PENSIONS**

Les pourparlers et le précieux concours du Docteur HORHAMMER de Munich ont permis de trouver des pensions et restaurants qui tout en nous offrant le confort certain nous reviendront à des prix notablement inférieurs à ceux donnés précédemment.

**REDUCTIONS**

Les voyageurs payants bénéficient d'une réduction de 50 % sur le prix du billet de chemin de fer. Les enfants de moins de 10 ans au 25-7-1956 de 75 %.

**PRIX ACTUELLEMENT PREVUS EN HOTEL (au départ de Lille)**

Cheminots en activité	12.500 fr.
Familles de cheminots et retraités	18.000 fr.
Enfants de cheminots, moins de 10 ans au 25-7-56	14.700 fr.
Voyageurs payants, adultes	20.700 fr.
Enfants payants de moins de 10 ans au 25-7-1956	16.200 fr.

Ces prix comprennent : Frais de passeport et assurances, prix du parcours complet pour les voyageurs payants, prix du parcours sur réseaux étrangers pour les retraités et familles de cheminots, excursion en bateau et en cars, pension complète depuis le repas du 17 au soir à Munich, la soirée bavaroise, les visites du château de Herrenchiessee et du musée de Munich, l'excursion au Tyrol autrichien (le tout sauf les boissons).

IL EST TRÈS URGENT de faire parvenir votre adhésion si vous désirez profiter des avantages qui vous sont offerts.

**DEVICES ET PASSEPORTS**

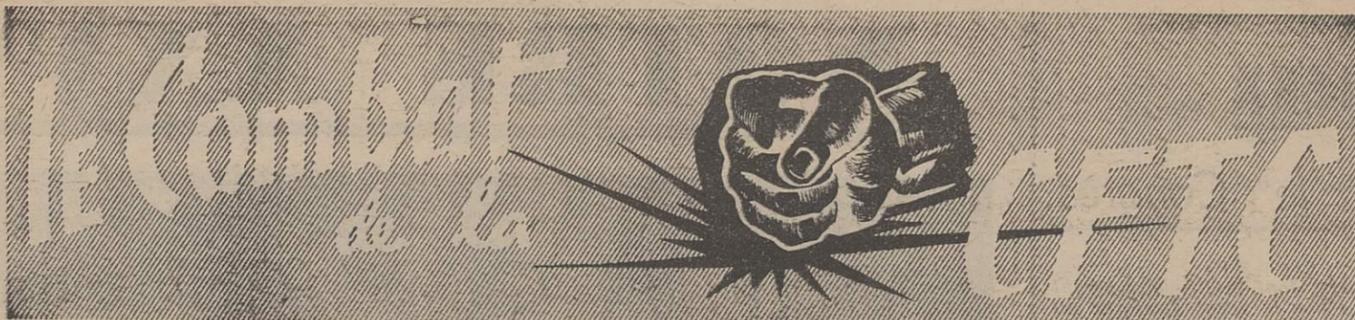
Aucune formalité à remplir, les passeports même périmés seront acceptés. Seule sera exigée pour tous les participants nés avant le 25 juillet 1941, une carte d'identité civile valable, c'est-à-dire établie après le 1<sup>er</sup> octobre 1944.

**PERMIS**

Toutes instructions vous seront données en temps utile. Les adhésions comme toutes demandes de renseignements sont à adresser à M. Emile HUE, 82, rue Victor-Hugo, à HELLEMES-LILLE (Nord) ou UNION locale C.F.T.C., 1, rue Saint-Genois, à LILLE (Nord).

**RENSEIGNEMENTS A FOURNIR LE PLUS TOT POSSIBLE :**

- (Nous attirons votre attention sur ce que les listes doivent être closes et déposées incessamment). Ne risquez pas d'arriver trop tard.
- NOM (en lettres capitales. Préciser M., Mme ou Mlle)
- Prénom légal
- Adresse postale
- Date et lieu de naissance
- Agents avec carte de circulation gratuite S.N.C.F.
- Familles d'agents avec permis adultes
- Familles d'agents avec permis enfants moins de 10 ans au 25-7-1956
- Retraités
- Voyageurs payants adultes
- Voyageurs payants : enfants de moins de 10 ans au 25-7-1956
- Désire changer en marks la somme de (en francs)
- Prix des devises : mark environ cent francs.
- Préciser les noms des familles ou des personnes avec qui vous souhaiteriez effectuer le voyage.



# XXV<sup>e</sup> CONGRÈS FÉDÉRAL

Les 600 militants mandatés par les syndicats de cheminots C. F. T. C. de France et des Territoires d'Outre-Mer, réunis à l'occasion du 25<sup>e</sup> Congrès fédéral, adressent leur salut fraternel à tous les travailleurs des Chemins de Fer.

Ils se félicitent de ce que l'action syndicale ait permis, depuis le Congrès de 1954, une revalorisation des salaires de plus de 20 % ainsi qu'une amélioration des pensions, mais ils mesurent l'écart qui reste à combler entre ces résultats et ce qui serait nécessaire pour permettre aux cheminots actifs et retraités une vie normale.

Conscient de l'importance des transports dans l'économie et la vie nationale, et des problèmes nouveaux que posent aux cheminots les progrès de la technique et la modernisation, le Congrès affirme son accord avec toute mesure tendant à

Le Congrès donne mandat au Conseil et au Bureau Fédéral pour poursuivre leur action pour la réalisation du programme revendicatif suivant :

## TRANSPORTS

- Nationalisation de l'ensemble des moyens de transport (route, air, eau), seul moyen de régler le problème de la coordination et de mettre fin à une anarchie ruineuse pour le pays.
- Opposition formelle à tout abandon de ligne et à toute atteinte à l'intégrité de la S. N. C. F.
- Dans l'immédiat, possibilité pour la S. N. C. F. d'exploiter sur route et coordination effective des investissements qui éviterait le gaspillage et les doubles emplois.

En ce sens, le Congrès confirme son opposition à la canalisation de la Moselle qui fait l'objet d'un marchandage odieux dont une partie de l'économie française devrait faire les frais au seul profit de la grosse industrie lorraine.

## PRESTATIONS FAMILIALES SALAIRES - RETRAITES

- Institution d'un traitement national :
  - Dont le minimum ne serait pas inférieur à 30.000 francs nets par mois ;
  - Englobant tous les éléments de la rémunération, à l'exclusion de ceux ayant le caractère d'un remboursement de frais ;
  - Sans discrimination résidentielle ;
  - Entièrement soumis à retenue pour la retraite ;
  - Dont l'éventail hiérarchique tiennne légitimement compte de la qualification professionnelle et des responsabilités.
- En vue de parvenir à un véritable salaire familial, relèvement des prestations familiales dans l'application de la loi du 22 octobre 1946 et transformation du système amenant une progression du taux en fonction de l'âge des enfants et ouvrant droit à toutes les prestations dès le premier enfant.
- Octroi de la campagne double aux cheminots anciens combattants.
- Pension de reversibilité portant, dans tous les cas, à 75 % les pensions de retraite.
- Octroi de l'honorariat aux cheminots titulaires de la Médaille d'Honneur.

## CONDITIONS DE TRAVAIL

- Retour aux 40 heures hebdomadaires en 5 jours et révision du Règlement P4.
- Humanisation des conditions de travail.

Restant fidèle au mouvement ouvrier, à ses luttes et à ses traditions, le Congrès se déclare résolu à utiliser toutes les armes de la classe ouvrière, y compris la grève, si les négociations se révèlent infructueuses, et ce avec toutes les organisations syndicales, si nécessaire.

Conscient de ce que les droits non seulement se réclament, mais se conquièrent, le Congrès :

APPELLE tous les Cheminots à rejoindre les rangs de la C. F. T. C., qui lutte au seul service de la classe ouvrière ;

Et se sépare en REAFFIRMANT son attachement à la C. F. T. C., à la C. I. S. C. pour le :

**BIEN-ETRE DE TOUS ;  
LA PROMOTION OUVRIERE ;  
LA PAIX entre les hommes et les nations.**

donner aux chemins de fer la place qui lui revient et à en faire un outil constamment adapté aux besoins du service public.

Il rappelle toutefois et avec force que la modernisation et le progrès technique doivent avoir comme objectifs premiers :

- L'amélioration des conditions de vie des travailleurs ;
- La réduction de la peine et de la durée du travail ;
- La « libération » de l'homme et non son écrasement.

En conséquence :

En fonction des besoins des cheminots et des améliorations techniques déjà réalisées à la S. N. C. F.,

- Arrêt de la compression des effectifs ;
- Reprise de l'embauchage au Cadre Permanent.
- Commissionnement de tous les auxiliaires remplissant les conditions requises et extension du Cadre des auxiliaires mensuels pour les autres.
- Réadmission à la S. N. C. F. des ex-apprentis.

## ACTIVITES SOCIALES

- Création à la S. N. C. F. d'un fonds d'action sanitaire et social géré paritairement.
- Rétablissement de la co-gestion à l'Economat.
- Extension de l'Economat sur les Régions Sud-Est et Méditerranée.
- Amélioration du recrutement et des conditions de rémunération du personnel de l'Economat.
- Révision de l'allocation décès pour les retraités et ayants droit.
- Libre choix du médecin pour tous les cheminots.
- Institution d'un pécule de vacances de 15.000 francs par agent, plus 5.000 francs par enfant à charge.
- Intensification de l'aide à la construction et de la construction de logements locatifs.
- Institution d'un congé éducation.

## REVENDEICATIONS CATEGORIELLES

- Prise en considération par la S. N. C. F. des cahiers revendicatifs établis par les Commissions Techniques et aboutissement rapide de ces revendications.

## AFRIQUE DU NORD

- Intégration des cheminots tunisiens et marocains dans un cadre S. N. C. F. et rattachement des chemins de fer algériens à la S. N. C. F.

Le Congrès assure les camarades d'Afrique du Nord, dans les heures difficiles qu'ils vivent, de leur fraternelle solidarité.

Fidèle à la tradition et aux principes de la C. F. T. C., le Congrès estime que ces différents points doivent faire l'objet de négociations entre la S. N. C. F. et toutes les organisations syndicales représentatives. A ce sujet, il rappelle son opposition aux décrets 50.633/37, du 1<sup>er</sup> juin 1950, qui stérilisent toute discussion paritaire et dont il a demandé l'abrogation.

## GRATIFICATION D'EXPLOITATION

Depuis l'avenant du 10 juillet 1952 à la convention S. N. C. F. du 31 août 1937 notre gratification d'exploitation n'a cessé de diminuer malgré une « productivité » sans cesse accrue des cheminots.

Nous avons déjà obtenu en 1955 que son montant ne soit pas inférieur à la somme payée en 1954, mais cette solution transitoire ne saurait nous donner satisfaction, c'est la formule elle-même de la gratification d'exploitation qui doit être revue pour permettre de donner à tous les cheminots une somme en rapport avec les efforts fournis.

Nous croyons savoir que suite à cette demande des études seraient en cours à la S. N. C. F. et au ministère des T. P. pour la mise au point d'une nouvelle formule. Quoi qu'il en soit, il est bien évident que nous ne saurions admettre une diminution de notre gratification d'exploitation qui n'est actuellement que de 10 % environ de la prime de fin d'année.

## CONGES

### DES DISPONIBLES RAPPELES

A la suite de différents cas qui nous avaient été signalés, nous avons eu à intervenir auprès de la Direction du Personnel au sujet du nombre de jours de congés auxquels ont droit les disponibles qui, du fait de leur rappel sous les drapeaux n'ont pas travaillé toute l'année à la S.N.C.F. La Direction a admis qu'il ne devait pas être fait de réduction sur le congé annuel des disponibles rappelés.

## TRAINS

### INTERDITS

A la suite d'un certain nombre d'observations faites par les organisations syndicales à la Direction générale le nombre des trains interdits aux cheminots en service d'été 1956 (du 3-6 au 29-9) a été réduit.

Comme par le passé un avis général P4 sera distribué aux cheminots actifs et retraités.

## CLASSES DE VOITURES

### AU 3 JUIN 1956

La S. N. C. F. nous a informés que les dispositions suivantes étaient soumises à l'approbation ministérielle.

— les agents titulaires d'une carte de 3<sup>e</sup> classe voyageront en 2<sup>e</sup> classe nouvelle.

Les agents titulaires d'une carte de 2<sup>e</sup> classe voyageront en 2<sup>e</sup> classe nouvelle et en 1<sup>re</sup> classe banlieue parisienne. Ils auront en outre la possibilité de se surclasser de 2<sup>e</sup> classe en 1<sup>re</sup> classe en payant 1 fr. 25 du kilomètre.

Les agents titulaires d'une carte de 1<sup>re</sup> classe voyageront en 1<sup>re</sup> classe nouvelle ainsi que les agents des échelles 15 et 14 L.

Ces dispositions qui sont déjà légèrement (oh ! très légèrement) améliorées par rapport à ce qui avait été envisagé il y a quelques mois ne sauraient nous donner satisfaction et nous continuerons notre action pour que les avantages acquis de nos camarades de la maîtrise ne soient pas réduits.

## EFFECTIFS

### NOUS AVIONS

#### « RAISON »...

Le 8 juin 1955, nous écrivions dans un rapport adressé au Directeur général au sujet de la compression des effectifs : « En matière d'effectifs nous sommes descendus au-dessous de la cote d'alerte... » Nous avons malheureusement raison et un an après en mai 1956 dans de nombreux établissements les « chefs de feuille » se demandent journellement comment assurer les repos et congés.

Au 1<sup>er</sup> mai, il restait encore 400 jours de congés 1955 à amortir à Thionville.

On ouvre les portes pour l'embauche, mais on ne trouve personne...

On fait appel aux retraités... et l'on demande aux agents de faire des heures supplémentaires.

Tout aurait été beaucoup plus simple si l'on nous avait écouté plus tôt.

ouvre le Congrès

EN ouvrant ce XXV<sup>e</sup> Congrès, dont les travaux seront nécessairement dominés par le souci d'assurer un meilleur avenir aux travailleurs du Rail, et à notre mouvement, une plus grande prospérité, je ne puis me défendre de jeter un rapide regard sur le chemin parcouru et qu'ont jalonné ces vingt-cinq assises fédérales au cours de trente-huit années de débordante activité.

Organisation minoritaire encore de nos jours, en dépit d'une progression continue en nombre et en efficacité, la Fédération C.F.T.C. des Cheminots a connu des débuts difficiles. Aux yeux de beaucoup, son implantation dans notre profession tenait de l'aventure. Vainement goguenne l'aisant certains. Si la percée a pu néanmoins se faire, c'est que le Mouvement syndical chrétien avait sa place dans cette profession, qu'il répondait à une nécessité que toutes sortes d'événements ont depuis lors consacrée et qu'il a permis l'expression de toutes les tendances, sous le régime de la représentation proportionnelle.

Certitude absolue de notre raison d'être, voilà ce qu'apporte en premier lieu un tel regard sur le passé. Il n'est pas inutile, aux premières heures de ce Congrès, de placer sous son signe les projets d'avenir que nous devons délibérer en commun. Les inquiétés, s'il en est parmi nous, y trouveront d'emblée la réponse à une question qui, pour peu qu'on se penche sur une aussi riche expérience, cesse de se poser.

Notre histoire fédérale, la grande histoire (la petite aussi) comporte d'autres certitudes, celle, par exemple, de l'efficacité de l'action soutenue, du travail de longue haleine, remis chaque jour sur le métier, avec cette patience, cette persévérance, ce dévouement désintéressé qui sont à l'origine des grandes réussites humaines, des plus durables tout au moins. Qui pourrait mesurer la somme des dévouements, le plus souvent obscurs, qui ont permis la construction du bel édifice qui fait aujourd'hui notre légitime fierté ?

Comment ne pas évoquer aussi l'étonnante faculté de «rajeunissement» de notre Mouvement qui a toujours trouvé, quelles que soient les circonstances, les hommes dont il avait besoin à l'heure des nécessités relâchées ? Depuis quelques années, la vieille équipe, celle des premières luttes, des premières épreuves et aussi des premiers espoirs, se désagrège à un rythme régulier, donnant lieu, de congrès en congrès, à une relève méthodique grâce à laquelle notre Fédération connaît la continuité dans l'effort en même temps qu'elle s'assure une constante adaptation de ses moyens d'action aux exigences de chaque époque de la vie professionnelle.

Voilà d'amples motifs à nous donner confiance en nous-mêmes. Je voudrais que ce XXV<sup>e</sup> Congrès en fait tout imprégné et qu'il se déroule dans une atmosphère d'optimisme raisonné.

Ce Congrès, hélas ! sera pour moi le dernier en tant que responsable des destinées de la Fédération. Ainsi que vous avez pu le remarquer, je n'ai pas sollicité le renouvellement de mon mandat de conseiller fédéral. L'heure fatidique a sonné où doit s'effectuer, dans les conditions les meilleures pour le Mouvement, une nouvelle relève parachevant l'œuvre de rajeunissement intégral des cadres syndicaux entreprise par les précédents Congrès. La certitude qui est la mienne de remettre en bonnes mains le lourd flambeau tenu à bout de bras depuis près de treize ans apaise en moi les regrets que l'épave de quitter un poste de combat où votre confiance m'avait appelé et où j'ai vécu tant d'heures exaltantes, pour passer à mon tour au cadre de réserve et rejoindre les vétérans. A ce titre, j'aurai toujours, je l'espère, ma place au milieu de vous. Je m'y viendrai asséoir avec plaisir chaque fois que l'occasion m'en sera donnée et mon dévouement vous restera acquis en toute circonstance tant que les forces ne m'auront pas abandonné.

Cela dit, au travail.

Je déclare ouvert le XXV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération.

NOTRE XXV<sup>e</sup>

CONGRÈS FÉDÉRAL



Le bureau de séance pendant la discussion du rapport moral

SÉANCES DU 24 AVRIL 1956

Le Président fédéral André PAILLIEUX prononce le discours d'ouverture publié par ailleurs et déclare ouvert ce 25<sup>e</sup> Congrès Fédéral. Après les communications d'ordre pratique et la désignation de la Commission des Résolutions, le bureau de séance est mis en place et le Congrès passe à l'ordre du jour.

Bureau de séance : Président : Charles LEGRAND (Nord). Assesseurs : CANEVET et M. COUSIN (Ouest). Secrétaire : HAMEAU (Nord).

RAPPORT SUR LES MODIFICATIONS AUX STATUTS

Maurice NICKMILDER, rapporteur, donne quelques explications sur les propositions soumises au Congrès et la parole est donnée à LOTTE (Paris-Sud-Est) pour défendre les propositions de Paris-Sud-Est et Villeneuve-Saint-Georges qui ont pour but l'élection directe du président et du secrétaire général par le Congrès. A charge pour ceux-ci de constituer une équipe qui, avec les secrétaires généraux des Unions de région, composeront le Bureau fédéral.

M. NICKMILDER, au nom du Bureau fédéral sortant, rejette ces propositions qui risqueraient de conduire à un régime d'autorité, le président et le secrétaire général ainsi qu'il n'ayant de compte à rendre, s'ils le jurent utile, qu'au Congrès duquel ils détiennent leurs pouvoirs.

La prise en considération de ces propositions est rejetée par le Congrès qui passe à la seconde modification proposée par le Syndicat de Rennes et défendue par COEFF. Cette proposition vise à la suppression des Unions de région comme organismes intermédiaires et en conséquence modifie la structure des organismes gestionnaires de la Fédération. COEFF insiste sur la rationalisation de nos méthodes de travail en renforçant l'outilillage des secteurs et il reste convaincu que c'est là une formule d'avenir sur laquelle tôt ou tard il faudra revenir. Ce sur quoi M. NICKMILDER est bien d'accord, mais en estimant que cette réforme est prématurée il demande au Congrès de rejeter la prise en considération des propositions du syndicat de Rennes. Le Congrès se prononce dans ce sens.

Sur la proposition du Syndicat de Vierzon défendue par SORNIN, qui fixe à 50 et 55 ans la limite d'âge pour être candidat au Conseil Fédéral, des demandes de précision sont formulées par MARTIN (Longwy) et PATURO (A.L.). Après la réponse favorable de M. NICKMILDER, le Congrès approuve la prise en considération des propositions du syndicat de Vierzon qui sont alors discutées.

Interventions de S. PEROT (Châlons-sur-Marne), ALLANOT (Villeneuve), LE BRUMENT (Rennes), GUERIN (Nantes), soit sur la proposition de Vierzon, soit sur une proposition du Bureau fédéral visant le mode d'élection des conseillers fédéraux.

La proposition d'ALLANOT, après réponse de M. NICKMILDER, et qui consiste à ne plus confier de tâche extra-syndicale à

des responsables de plus de 55 ans est adoptée par le Congrès en même temps que la modification de Vierzon, sous réserve que les intéressés pourront exercer leur mandat jusqu'à expiration de celui-ci.

La séance de l'après-midi est ouverte sur l'exposé de la situation financière par A. BONNEAU, trésorier général auquel J. DERVILLEZ, trésorier général adjoint, apporte le complément concernant la Caisse de Résistance, le fonds juridique et la Maison familiale de vacances.

Après le rapport de la Commission de contrôle, intervention de ROUCH (Châlons-sur-Marne) qui demande des précisions sur les frais de fonctionnement et sur le placement des fonds de la Caisse de Résistance, BERARD (Conflans-Jarry) qui demande une réduction des dépenses portant notamment sur le journal.

Après les réponses de DERVILLEZ et A. BONNEAU le rapport financier mis aux voix est adopté.

A. BONNEAU soumet ensuite un certain nombre de suggestions pour une gestion financière saine du Budget fédéral et en insistant sur la gravité de la situation fait deux propositions :

1<sup>o</sup> Confirmer les décisions intervenues au Congrès de 1950 d'augmenter automatiquement la cotisation, parallèlement aux augmentations de salaire ;

2<sup>o</sup> Augmenter le taux de la part fédérale dans la cotisation de 10 fr. à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957.

COURVOISIER (Troyes), LACK (Bischheim), HINZELIN (Blainville), GALMIER (Metz), MIELLE (Belfort), RIGOLLET (Conflans), VERHEDE (Lille), MALY (Candres S.E.), MARECHAL (Vincennes), LOTTE (Paris-Sud-Est), s'opposent à une augmentation et demandent une politique fédérale réaliste parallèlement à une politique d'économie saine, car une augmentation de cotisation ne peut que réduire nos effectifs.

MARTIN (Bondy), PÉTIOT (Reims), BOUQUET (Nîmes), préféraient un effort de recrutement à une augmentation de la cotisation qui aurait d'ailleurs un effet contraire et demande que l'on

insiste pour que la réduction des heures de travail soit dissociée avant toute proposition d'allègement du congé annuel, lequel doit être accordé au moins pour 18 jours pendant la période d'été.

CESAR (Blainville) pose le problème de l'apprentissage S.N.C.F. et demande la suppression des centres d'apprentissage S.N.C.F., cependant que LE MAUL (Mantes) s'élève contre le placement en dehors de la S.N.C.F. des apprentis et surtout contre leur déplacement et leur utilisation à la sortie du centre, loin de leur famille, bien souvent dans des travaux de manutention.

GALINIER (Metz) se plaint de la mauvaise répartition des heures de travail et demande une action fédérale pour de meilleurs roulements (refonte du règlement P 4).

LIZARD (Moulin-Neuf) estime que ce sont toujours les basses échelles qui font les frais de l'opération « compression des effectifs ».

SIRURGUET, secrétaire général de l'Union fédérale des Retraités, évoque l'âge de départ en retraite et répond à quelques interventions en insistant sur deux points :

« On recherche, dit-il, la disparition de régimes particuliers en prétextant que c'est une inégalité choquante pour l'opinion publique, alors que le progrès nous obligera à revoir cet âge de départ de 55 ans dans les années à venir. D'autre part, un problème important se pose pour l'occupation des retraités. Plus on avancera l'âge de la retraite, moins on pourra condamner à l'inaction des hommes encore jeunes, valides et l'organisation syndicale devra se

sur le mode d'élection des conseillers fédéraux, le Congrès maintient le statu-quo.

Interruption de séance pour le déjeuner, reprise des travaux à 14 h. 30.

poursuivre la campagne actuelle de recrutement.

SIMONET (Lumes), MERGAULT (Orléans) demandent la hiérarchisation de la cotisation et CHALUMEAU (Rouen) est du même avis, mais en proposant de faire porter l'effort sur les cotisations Cadres. Enfin LEPERT (Sotteville), en demandant des précisions sur les dépenses, AUBARD (S.C. E.T.A.) et DILLESEGER (Dijon) estiment par contre que l'augmentation de la cotisation est une question de militant et de préparation.

A Sotteville la cotisation est hiérarchisée, une prérogative automatique est effectuée et ceci en concurrence avec une augmentation des adhérents. Pas de problème donc pour une revalorisation éventuelle de la part fédérale, il ne faut pas faire du syndicalisme à rebais et il faut avoir en cette matière une attitude courageuse.

A. BONNEAU répond en précisant qu'il s'agit d'augmenter la part fédérale qui n'a pas été revalorisée proportionnellement aux salaires. Il précise d'autre part que le Bureau fédéral sortant a fait le maximum d'économies compatibles avec une activité normale du mouvement et de sa place dans la corporation et qu'aucune diminution nouvelle des dépenses ne saurait être engagée sans affaiblir notre mouvement. DERVILLEZ apporte de nouvelles précisions concernant les services et l'utilisation des fonds de la caisse de résistance.

Le Congrès passe ensuite au vote sur les deux propositions et les repousse à la majorité.

Une proposition de Saint-Etienne ayant pour but d'augmenter sciemment la part des Cadres est rejetée par le Congrès après que P. LIENART soit monté à la tribune pour répondre à Saint-Etienne, exposant la situation des cadres dans notre Mouvement et au regard du syndicalisme en général.

La séance est ensuite levée à 18 heures.

MOTION POUR LA TUNISIE

Le Congrès Fédéral, en présence de la situation nouvelle créée en Tunisie du fait de la modification du statut politique de ce pays, EXIGE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS LE RESPECT DES DROITS ACQUIS DES CHEMINOTS FRANÇAIS, TANT EN CE QUI CONCERNE LES CONDITIONS DE REMUNERATION QUE LE REGIME DES RETRAITES ET LE STATUT PROFESSIONNEL.

Il fait siennes les revendications des Cheminots français de Tunisie relativement à leur intégration collective dans le cadre de la S.N.C.F. et demande au Bureau Fédéral d'en poursuivre activement la réalisation.

CAMARADES :

Les événements de juin 1936 ont marqué l'histoire ouvrière SYNDICALISME-MAGAZINE de juin les revivra avec vous LISEZ ET DIFFUSEZ SYNDICALISME !

Remboursement total assuré - Rien à votre charge pour vos ordonnances d'optique médicale LUNETTES, VERRES, ETUIS au TARIF de la Caisse de Prévoyance JOURDAN, Opticien 107, rue La Fayette, 107 (Gare du Nord) Maison tenue de Père en Fils depuis 1860

SÉANCE DU MERCREDI 25 AVRIL

BUREAU : Présidente : Suzanne PEROT (Est) ; Assesseurs : LACK, GALINIER (Alsace-Lorraine) Secrétaire : M. VACHERAND (Est)

CONDITIONS DE TRAVAIL

Paul BUTET, secrétaire général sortant, présente au nom du bureau fédéral le rapport moral et d'orientation, dont la rédaction est l'œuvre commune de l'équipe fédérale, en donnant un aperçu très bref de l'action fédérale de ces dernières semaines et en invitant les intervenants à orienter leurs interventions dans un souci d'efficacité plus particulièrement sur notre programme et notre action future.

MANCIAUX (Audun-le-Roman) se demande si la Fédération a fait les efforts nécessaires pour l'embauchage direct au cadre permanent, le commissionnement des auxiliaires, et l'extension de la

TRANSPORTS

DELMAS (Troyes) intervient sur le problème des transports, il s'élève contre la canalisation de la Moselle et demande une action plus énergique de la Fédération dans ce sens avec une large information et action à la base pour la défense du chemin de fer.

MAIRE (Dole) n'admet pas que la S.N.C.F. finance des services routiers de remplacement et HIGON (Paris-Masséna) l'appuie en réclamant pour la S.N.C.F. la maîtrise dans ces transports qui ne peuvent se concevoir autrement qu'en permettant à la S.N.C.F. d'assurer elle-même les transports de remplacements ou terminaux.



BRUS (Ouest) estime qu'il faut revoir la possibilité de cession des entreprises nationalisées et GRATOT (Paris-Rive-Droite) souhaite que nous soyons les promoteurs d'un courant d'opinion en faveur des nationalisations. HUTVIN (A.-L.) rejoint DELMAS demandant une action à la base dans la Moselle et il s'élève contre la transposition sur le plan politique en un problème politique de la canalisation de la Moselle qui doit rester dans son cadre économique.

BUTET remercie des interventions intéressantes, il souligne la notion contradictoire d'entreprise publique et entreprise concurrentielle et il est d'accord pour pousser les nationalisations, en faisant attention toutefois au risque d'étatisation, seule possibilité de mettre au service du public un outil de transport vraiment économique pour le pays. Il faut lutter constamment pour la défense du Chemin de Fer, nous n'avons pas ménagé nos efforts contre la canalisation de la Moselle et nous regrettons qu'elle soit maintenant « politisée » au plus mauvais sens du terme. A. PAILLIEUX précise d'ailleurs que nous avons pu faire au Conseil Economique dans le sens d'une coordination efficace des moyens de transports que ce soit routiers, aériens ou fluviaux.

M. DUBOIS rappelle que la Fédération a fait le maximum pour l'information ; des conférences de presse ont été organisées, mais la presse et particulièrement celle de Paris est dirigée et nous n'avons pas toujours l'audience désirée dans les colonnes de celle-ci. Des efforts doivent être faits vers la presse de Province en collaboration avec les secrétaires de Secteur ou correspondants de journaux de province.

préoccuper de ce problème évoqué d'ailleurs par le rapport de M. DUBOIS sur la modernisation et les problèmes humains.

Le Congrès repousse une proposition de P. VACHERAND de désigner dès maintenant un candidat à la Commission des Jeunes au Conseil Fédéral, la question devant être examinée au Conseil d'octobre, après consultation des régions et réunions de la Commission.

Eugène DESCAMPS et Yves MOREL, respectivement secrétaires généraux de la Fédération de la Métallurgie et de la Fédération E.C.F., apportent aux congressistes le salut de leur Fédération en insistant sur la nécessité d'un travail commun et d'une collaboration très étroite entre les fédérations, chaleureusement applaudies par le Congrès.

La séance est suspendue à 12 h. 15 pour permettre l'élection du Conseil fédéral, reprise à 15 h.

AN début de la séance, P. BUTET répond sur les conditions de travail. Nous nous sommes bagarés sur la compression des effectifs et nos cadres C.F.T.C. nous ont toujours aidés. Nous avons marqué des points, nous continuons. Les agents dont on a besoin en permanence ne doivent pas être embauchés comme auxiliaires, ceux qui sont depuis des années dans ce cas et qui ne peuvent être commissionnés doivent être admis

LECLERC (Reims) demande de considérer le niveau de vie du salaire et non pas le montant du salaire.

GISGLARD (Landy) voudrait une revalorisation des primes de travail.

LIZARD (Moulin-Neuf) proteste contre la réduction de la P.F.A. MARECHAL (Vincennes) rappelle que l'on embauche difficilement, étant donné la faiblesse de nos salaires, et demande une politique de hauts salaires préalablement à toute réduction de la durée des heures de travail, minimum 35.000 francs et suppression de la prime de productivité.

MALY (Cadre S.E.) explique la motion qu'il a déposée et consistant, par une progression géométrique du barème des salaires, à éviter l'anarchie des salaires actuels.

André NICOLAS répond aux interventions, quelcques contradictions, en insistant sur la nécessité d'obtenir une discussion paritaire sur l'ensemble de la rémunération, car nous n'avons pas en réglant à l'improviste et par morceaux cette question. Il nous faut un programme, nous en tenir par exemple à celui défini par le Conseil d'octobre et mener une politique réaliste.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour l'action passée et l'orientation.

CANEVET (Nantes) demande un vote séparé pour l'action passée et future, chapitre par chapitre. Le congrès est d'accord.

L'action passée et l'orientation du chapitre Transports sont adoptées.

Par les conditions de travail, le Congrès approuve l'action passée et l'orientation après une modification demandée par le syndicat de Boulogne, qui substitue l'obligation absolue du droit de partir à 55 ans (ou 50 ans), au lieu du maintien absolu et sous réserves d'autre part des conditions spéciales, le départ en retraite du régime A.L.

REMUNERATION

CANEVET (Nantes) estime que le Congrès doit définir, dans quel sens nous devons présenter nos demandes d'augmentations de salaires. Pour lui, il faut des étapes fixes d'avance sans augmentation en pourcentage, demande de ne pas abandonner l'annulation du décret du 1<sup>er</sup> juin 1950 et proteste contre la réduction de 10 % de la P.F.A. 56, en engageant la Fédération à réagir vigoureusement dans ce sens.

MIGNARD (Ouest) n'est pas d'accord sur le minimum de 30.000 francs qui doivent être dépassés, compte tenu que, malgré l'amélioration de la productivité, le pouvoir a diminué.

DUPONT (Pontoise) estime que le protocole de mai 1953 est à l'origine de la compression des effectifs et que la loi de l'échelle mobile se retourne contre les travailleurs.

LECLERC (Reims) demande de considérer le niveau de vie du salaire, elle correspond à une réalité. Il nous faut lutter pour obtenir une gestion paritaire des prestations familiales à la S.N.C.F., qui ne devrait plus comporter de part B eu égard à l'importance minimum de cette part. Il est d'accord aussi pour reconnaître la valeur économique du travail de la mère de famille au foyer, et il pense que nous aurons à appuyer la Confédération dans son action pour le relèvement des prestations familiales.

LECLERC (Reims) demande de considérer le niveau de vie du salaire, elle correspond à une réalité. Il nous faut lutter pour obtenir une gestion paritaire des prestations familiales à la S.N.C.F., qui ne devrait plus comporter de part B eu égard à l'importance minimum de cette part. Il est d'accord aussi pour reconnaître la valeur économique du travail de la mère de famille au foyer, et il pense que nous aurons à appuyer la Confédération dans son action pour le relèvement des prestations familiales.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation.

RETRAITE

Motion d'ordre de la Méditerranée pour limiter les interventions à un orateur par Union, motion contestée par LOTTE (Sud-Est) et rejetée par le Congrès à la majorité.

COLTE (Paris R.D.) demande l'honorariat pour le bénéficiaire de la médaille d'honneur.

DESTRUEL (Montauban) estime que la pension de retraite doit être versée intégralement à la veuve.

SIRURGUET (Retraités) répond en dressant un tableau de l'action fédérale d'où il ressort que le taux de reversion des pensions pour les veuves fait l'objet des préoccupations de la Fédération. Il faut obtenir un minimum de 15.000 francs par mois pour les pensions et un relèvement général de celles-ci.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation.

PRESTATIONS FAMILIALES

AUBARD (S.C.E.T.A.), LECLERC (Reims) estime que les prestations familiales ont à peine augmenté de 5 % en deux ans, le pouvoir d'achat des familles se dégrade de plus en plus, il faut un véritable salaire de la mère au foyer, il faut une action énergique.

MIGNARD (Ouest) demande



Paul BUTET Secrétaire Général

l'application de la loi du 22 août 1946.

DREUJOU (Tours) veut une progression des prestations avec l'âge des enfants, suivie par ROUCH.

BIREPINTE (Paris S.O.) demande que les cheminots soient rattachés au régime général, pas de caisse spéciale pour les cheminots, le salaire unique doit être à 70 %.

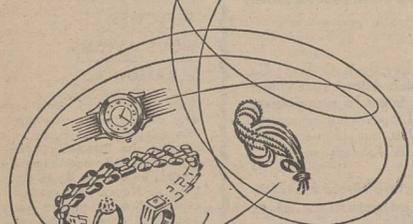
PEUCHOT (Saint-Cloud) et DREUJOU (Tours) sont contre la hiérarchisation de la part B, estimant que le coût de la vie est le même pour tous.

A. NICOLAS répond : Il est d'accord pour la progression des prestations avec l'âge des enfants, elle correspond à une réalité. Il nous faut lutter pour obtenir une gestion paritaire des prestations familiales à la S.N.C.F., qui ne devrait plus comporter de part B eu égard à l'importance minimum de cette part. Il est d'accord aussi pour reconnaître la valeur économique du travail de la mère de famille au foyer, et il pense que nous aurons à appuyer la Confédération dans son action pour le relèvement des prestations familiales.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation.

PRÉCISION GARANTIE QUALITÉ

GLEIZES



HORLOGER JOAILLIER depuis 1866

107 RUE SAINT LAZARE PARIS IX<sup>e</sup> - TRI 00-93

Très grand choix de bagues, clips, bracelets et colliers, chevalières, montres des meilleures marques à des prix très avantageux

CONDITIONS SPÉCIALES

à MM les Employés de la S.N.C.F., sauf sur marques Omega et Tissot POSSIBILITÉS DE CREDIT Catalogue gratuit sur demande

# LA C.F.T.C. FACE AUX CONSÉQUENCES DE LA MODERNISATION

Maurice DUBOIS

## PRÉSENTE LE RAPPORT

LES problèmes de l'automatisation et de l'évolution des techniques modernes ont pris depuis quelques mois beaucoup d'importance, tant dans la presse que dans l'opinion publique et cette préoccupation ira en s'accroissant au fur et à mesure de la mise en place de ces nouvelles techniques dans les entreprises.

Le rapport présenté au Congrès a été rédigé avec le souci d'éviter l'aspect purement technique, d'utiliser des termes facilement assimilables en insistant surtout sur les répercussions de la modernisation sur les travailleurs, car notre inquiétude, à nous syndicalistes, c'est de savoir comment va évoluer la classe ouvrière, quel sort est réservé aux travailleurs par ces techniques modernes.

Ce que nous voulons, c'est que la modernisation et ses conséquences soient la préoccupation constante de tous nos adhérents si nous voulons en tirer une amélioration de nos conditions de travail et de vie. Le syndicalisme à l'étranger s'est déjà préoccupé de cette question; nous ne devons pas rester en arrière.

Les conclusions que nous avançons pu tirer restent dans un cadre général par manque d'informations précises. Il nous faudrait des constatations pratiques nous permettant une analyse concrète au niveau de la Fédération d'Industrie et de la Confédération.

Dans la première partie du rapport c'est la situation actuelle, l'évolution de ces dernières années qui est projetée. Des faits aussi précis que possible ont été regroupés par grand service S.N.C.F. et quelques exemples sont donnés de la modernisation à l'extérieur et principalement aux Etats-Unis et en Angleterre.

En seconde partie, ce sont les perspectives d'avenir, au seuil de l'automatisation. Ce nouveau monstre jaillit des éprouvettes de la littérature par le nom, mais mesurés les laboratoires ne sont pas étrangers. Qu'est-ce que l'automatisation? Une idée, une technique? Probablement ni l'un, ni l'autre, mais plus sûrement des techniques coiffées d'une idée. Des techniques différentes suivant les industries, les entreprises, les emplois. L'automatisation vient à la suite de la mécanisation, elle se place dans une évolution normale du progrès, elle sera plus ou moins perfectionnée, elle bouleversera plus ou moins la situation actuelle suivant la place déjà prise par la mécanisation. Les bureaux encore peu touchés par la mécanisation seront secourus par l'automatisation, alors que les emplois industriels, fortement mécanisés n'en ressentiront qu'une nouvelle étape.

Le syndicalisme, né du développement du machinisme, doit, lui aussi, évoluer en fonction du progrès et de la transformation de la structure des moyens de production. Il doit évoluer dans ses revendications et ses moyens, tout en restant dans la tradition du mouvement ouvrier français. Un effort particulier doit être porté sur la structure du mouvement dont les Commissions techniques doivent être les chevilles, non seulement de l'action catégorielle, mais de l'action professionnelle en général.

Il faut souhaiter un échange de vues assez large pour préciser quelques perspectives d'avenir, quelques orientations valables parce que reposant sur des faits, des réalités.

MARECHAL (Vincennes) estime le rapport trop technique, ne permettant pas une discussion valable et demande qu'une étude plus poussée soit entreprise avec les cadres et les commissions techniques. Dans les perspectives, trouve imprudent d'écrire que nous ne voulons pas la grève, alors que nous poussons la caisse de résistance.

CHALUMEAU (Rouen) insiste sur

quelques points et notamment sur celui des structures sociales et économiques remises en cause par l'automatisation. Si nous ne voulons pas agir trop tard, il faut se mettre au travail dès maintenant et s'orienter vers une éducation économique et politique de nos militants. Il faut condamner les structures capitalistes basées sur le profit et obtenir la co-gestion avec une planification de l'économie et la socialisation des moyens de production. Ne pas laisser dans l'ombre notre souci de la promotion humaine.

THOMAS (Rennes) constate que la modernisation dans certains lieux de travail a diminué les effectifs, mais n'a pas diminué la peine de l'homme. Que, par la modernisation, l'homme soit libéré du travail physique, amélioré le niveau de vie, di-

tion des programmes des centres d'apprentissage et il souligne les dangers de ces transformations qui ne doivent pas être pour les cheminots un marché de dupes. La refonte des échelons et des tableaux de filières s'impose pour éviter la création d'un sous-prolétariat et les comités mixtes doivent être revalorisés.

GISCLARD (Landy) insiste sur la nécessité pour les militants d'informer les C.T. des constatations qu'ils peuvent faire dans cet ordre d'idées; les T.T.U. ont été appliqués sans modernisation des établissements, mais avec un surcroît de travail de nos camarades.

BASTIEN (Cadres Est) attire l'attention sur le problème humain: on forme des mathématiciens et on écrase le travailleur en laissant le facteur humain. Particulièrement chez les cadres, où ce souci est très peu développé et que les écoles laissent de côté.

LECLERC (Reims) craint que la modernisation diminue le montant des salaires.

DREUJOU (Tours) trouve des contradictions dans le rapport et cite des passages sur lesquels des éclaircissements seraient souhaitables; il attend le mode d'emploi de l'automatisation.

ALLANOT (Villeneuve-Saint-Georges) traite de la place de l'homme dans l'automatisation et s'inquiète de la diminution des effectifs; il souligne les questions d'orientation professionnelle et d'embauchage des jeunes.

MULARD (Cadre Ouest) déplore que les contacts cadres-base ne soient pas plus effectifs, ce qui conduit à des commissions d'études insuffisantes. Il faut donner à l'organisation syndicale des moyens matériels pour pouvoir agir efficacement; il faut en convaincre nos adhérents et prendre nos responsabilités.

DOUZET (Valence) rejoint BRUS en ce sens qu'il regrette que le Congrès ait escamoté le rapport sur la modernisation en allongeant les débats sur le rapport moral. Il pense que nous devons préparer des militants pour occuper les places dans les filières stratégiques comme cela a été entrepris sur la Méditerranée.

HIGOIN (Paris-Masséna) : La C.F.T.C. doit être à l'avant-garde sur le chapitre de l'automatisation; c'est une révolution sociale à faire à l'avantage des salariés et, dans cet esprit, il demande que le prochain B. F. soit en étroite liaison avec la base.

BEDELIEVRE (Le Mans) intervient en posant la nationalisation des transports comme moyen de coordonner l'évolution des divers



Maurice DUBOIS, Secrétaire Général Adjoint

modes de transports. Il souligne la question de l'éducation des travailleurs, qu'il ne faut pas laisser entre les mains du patronat qui tente ainsi de saboter les organisations syndicales. Il insiste enfin sur la solidarité des cheminots dans ce problème de la modernisation.

A la suite de ces interventions, une motion d'ordre est déposée par l'Est demandant à passer directement au vote sans réponse du rapporteur.

La motion, mise aux voix, est repoussée par le Congrès.

### REPOSE DE MAURICE DUBOIS

Je remercie le Congrès de me permettre de donner quelques éclaircissements et répondre à un certain nombre de questions fort intéressantes qui ont été posées.

Il est bien évident que ce rapport n'est pas une fin en soi et qu'il n'avait d'autre but que de faire prendre conscience de la modernisation actuelle et future et d'attirer l'attention des militants sur l'importance que l'on doit attacher dans nos perspectives d'action, à l'évolution des techniques.

Nous pourrions notre travail d'étude en collaboration étroite avec les cadres et, déjà, notre ami LIENART, que je remercie pour l'intervention intéressante qu'il a faite, et le travail qu'il a fourni pour ce rapport, particulièrement pour les problèmes de bureaux qu'il connaît particulièrement. Il ne faut pas confondre organisation scientifique du travail et automatisation. Le travail au temps dit par la machine à l'automatisation n'est pas un rendement mienne, on tend, dans de nombreuses entreprises, à faire disparaître le travail aux pièces pour le remplacer par une rémunération à l'heure, qui exclut toutes primes de travail.

Le fait essentiel, pour nous syndicalistes, c'est que les conséquences de l'automatisation n'aient pas le même aspect que celles de la mécanisation et des dispositions prises en temps opportun peuvent nous amener plus facilement à défendre et faire respecter la personnalité humaine.

La réglementation du travail et les conditions d'avancement et de déplacement doivent être revues de fond en comble. Il faut, pour prendre une image, que la Direction du Personnel évolue et qu'elle ne reste pas à l'époque des lavandières pendant que les services techniques passent à la machine à laver automatique. Les conséquences de l'automatisation ne seront pas réglées avec les seules dispositions actuelles du Règlement du Personnel et MAST a eu raison de s'élever avec vigueur contre la motion d'astreinte qu'il a S.N.C.F.

Le problème de la réduction des heures de travail s'enchaîne avec celui de l'occupation des loisirs, du travail noir soulevé dans la discussion du rapport moral. Il faudra penser aux loisirs culturels et aux moyens de les assurer, il sera aussi important d'évaluer le pouvoir d'achat des travailleurs en fonction d'un salaire d'inactivité, la notion de gagner son pain

« L'homme n'est ni esclave ni machine. Il doit dominer la technique. »

à la sueur de son front apparaîtra comme dépassé.

La modernisation exige un nombre considérable de techniciens et d'emplois nouveaux en parallèle avec l'utilisation industrielle de l'énergie atomique et c'est la classe ouvrière qui, seule, peut fournir ces hommes en quantité et qualité, à condition que l'on donne aux travailleurs les moyens par une refonte de l'enseignement technique et général.

Si le chapitre sur le syndicalisme en évolution paraît contradictoire sur certains points, c'est surtout le fait que l'on juge nos moyens d'action de demain en fonction de ceux d'hier ou d'aujourd'hui en omettant de les transporter dans un chemin de fer qui sera essentiellement différent dans sa structure avec un personnel plus polyvalent, l'élément qui ne changera pas dans sa raison d'être et à condition que sa structure soit adaptée; c'est le syndicalisme, c'est partant de cette constatation que l'on peut insister sur les moyens d'action dont dispose le syndicalisme en lui-même et qui était nécessaire de rappeler.

Volontairement, ce rapport ne pénétrait pas dans les réformes économiques qui seront nécessaires, certains camarades les ont soulignées. Elles sont beaucoup plus dans l'ordre des préoccupations confédérales sur lesquelles les précédents Congrès nationaux se sont déjà penchés. En tout état de cause, arrivé à ce stade de l'automatisation, la solution des problèmes économiques et sociaux engendrés par les nouvelles techniques ne pourra se régler dans le cadre étroit d'une nation ou d'un continent et il faudra tourner nos regards vers les pays sous-développés, vers des millions d'êtres humains qui meurent de faim et réaliser alors une économie de besoins et non de profits.

Une motion déposée par MARECHAL (Vincennes), demandant les disjonctions par le vote du rapport de la partie Moyens d'action est repoussée par le Congrès.

Le rapport mis aux voix est adopté.

LA TECHNIQUE doit réduire le travail Augmenter le pouvoir d'achat LIBÉRER L'HOMME

minut le temps de travail, prolongée la scolarité. De nouvelles études par catégorie et par filière doivent être recherchées; il faut, en tout état de cause, être énergique pour que les cheminots bénéficient de la modernisation.

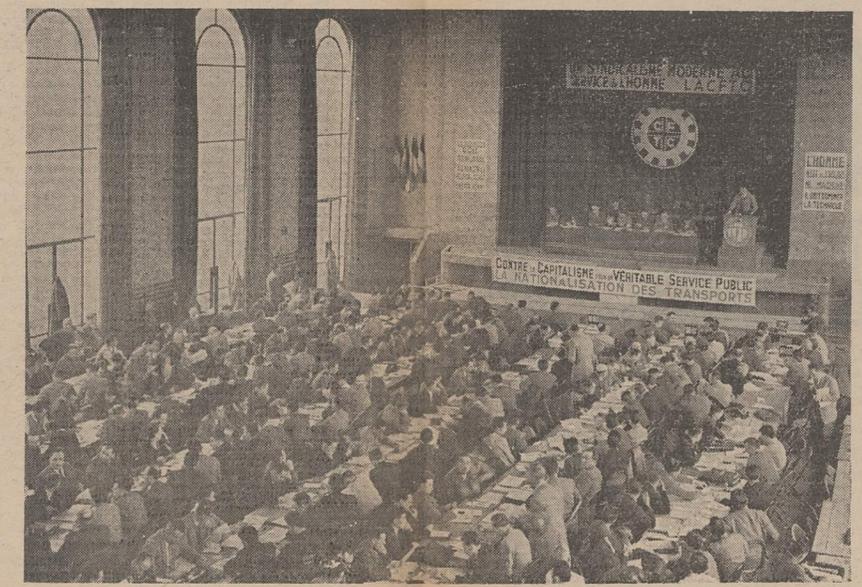
LIENART (Cadres) apporte quelques éléments de réflexion et remercie M. DUBOIS de son travail. Ce n'était pas facile, mais les quelques lignes essentielles pour orienter notre action ont été dégagées.

Le chemin de fer va évoluer très rapidement et nous ne pouvons pas le freiner; il nous appartient de dominer ces techniques et de les mettre au service de l'homme. On ne peut plus aborder maintenant les problèmes avec uniquement du bon sens. L'apparition de l'électronique va conduire à de nouvelles réductions d'effectif; poser des problèmes d'encadrement; créer de nouveaux emplois qui apparaîtront comme séduisants. L'intelligence que nous transportons dans les machines est l'intelligence mineure dont nous nous soulagons en développant la puissance de l'homme dans la maîtrise de la nature.

BRUS (Paris R.D.) pose le problème de l'éducation et des loisirs de l'homme libéré par la modernisation et parallèlement pense qu'il faudra développer les connaissances des militants syndicalistes.

MAST (Tonnerre) constate que les agents sont victimes de la modernisation et il s'élève contre une réglementation préméditée et particulièrement contre le régime de l'astreinte qui est une atteinte à la liberté.

COSFELD (Paris R.G.) estime que toutes les filières sont touchées et que les problèmes de reconversions sont préoccupants; il pose la ques-



UN SYNDICALISME MODERNE AU SERVICE DE L'HOMME

## «NOTRE ACTION N'A DE SENS QUE PARTANT DE L'HOMME ET DE SES BESOINS»

déclare Maurice BOULADOUX

MAURICE BOULADOUX, Président Confédéral, adresse le salut fraternel de toute la C.F.T.C. aux congressistes; il exprime ses remerciements les plus chaleureux pour tout ce que les militants cheminots ont apporté dans le passé et apporte encore à la vie active de la Confédération. Il en profite pour rendre hommage à DUFOUR, Président d'honneur, vieux pionnier des temps héroïques, Maurice GARNIER, Léon DELSERT et André PAILLIEUX:

« Je suis convaincu, dit-il, que par le travail constructif de ce Congrès, ou les critiques n'ont pas été ménagées, mais faites avec un souci d'objectivité, de fraternité et de confiance mutuelle, que vous aurez encore à jouer un rôle de premier plan dans l'avenir de la Confédération et dans votre action quotidienne au service de tous les travailleurs, personnellement j'en ai retiré beaucoup d'enseignement.

« Ce Congrès se déroule bien dans l'esprit de la C.F.T.C. et voulu par sa doctrine. Une doctrine librement choisie, s'appuyant sur des bases solides qui nous guide en même temps qu'elle nous forme à l'action.

« Nous ne sommes pas des moralistes, nous sommes des lutteurs, des bâtisseurs, des hommes d'action et non des ergoteurs, des raisonneurs ou encore des philosophes. Et cela parce que notre doctrine est existentielle, elle nous a conduits à considérer comme inhumain le régime capitaliste, que nous, syndicalistes, nous condamnons sans appel; elle condamne le marxisme, ou l'homme, au service de l'Etat, n'est pas pleinement respecté, où il ne peut avoir la pleine jouissance de ses facultés et de sa liberté.

« Il nous faut bâtir une société dont la structure comportera des corps intermédiaires, avec représentation des travailleurs dans le cadre d'une économie nationale et régionale, ne laissant pas de place à une technocratie imbue de ses pouvoirs. Il nous faut exiger notre place dans ces organismes et, dès maintenant, je puis assurer que les cheminots seront présents à la commission des transports du plan. »

BOULADOUX évoque ensuite le problème de la modernisation et plus particulièrement l'automatisation. Notre syndicalisme chrétien devra-t-il se prolonger sur le plan politique?

« Pourrions-nous passer en quel-que sorte un contrat avec tel ou tel groupement politique? Assurément avec aucun de ceux existant actuellement. Ou bien pourrions-nous et devrions-nous être les initiateurs d'un parti ouvrier qui, en se recrutant dans le syndicalisme, serait directement et en permanence soumis démocratiquement au contrôle des travailleurs? Les circonstances de l'évolution politique, la prise de conscience de cette nécessité par les travailleurs conditionneront notre action à venir. »

Terminant ce tour d'horizon très large et très fouillé des questions d'actualité, suivi avec grand intérêt par les délégués, le Président confédéral revient à son point de départ: « En face de cette analyse, de ce programme, sommes-nous des révolutionnaires ou des réformistes? Révolutionnaires, nous le sommes quant au but, sans discussion possible. Pour ce qui est des moyens, une explication s'impose: le syndicalisme puissant, bien structuré, dynamique, peut imposer son programme sans recourir à des moyens extrêmes qui sont l'appanage des faibles n'ayant pas d'autres possibilités d'expression et d'action que l'acte révolutionnaire.

« Nous sommes peut-être des réformistes dans les moyens, mais nous n'oublions pas que la négociation que nous souhaitons est un esprit qui exige, pour être efficace, un large courant de la base au sommet et une pression constante de celle-ci sur les organismes. De même, nous devons tous ensemble défendre notre droit de grève, car nous y sommes attachés et les grèves d'août 1953 ont montré toute l'efficacité de cette arme rentable, que nous devons préserver des autres et de nous-mêmes, en n'y revenant qu'en cas d'extrême nécessité.

« Au milieu de tant de misère, d'oppression, d'incertitude, la C.F.T.C., c'est pour beaucoup de travailleurs une leur d'espoir et de confiance. Nous ne devons pas décevoir cette espérance des travailleurs. Plus que jamais le syndicalisme chrétien conserve sa raison d'être. Alors que l'évolution engendrée par l'automatisation se dessine, il faut, par notre présence, apporter au monde du travail ce phare qui le guidera et qui, l'attachant à l'oppression, fera du travailleur un homme vraiment libre. »

**E. MUGLER fils**  
Nous tirons l'attention de nos lecteurs sur les établissements de nos magasins  
**VALENCE**  
FABRIQUE D'HORLOGERIE BIJOUTERIE  
GRAND CROIX DE BIJOUX POUR MARIAGES  
Montres de Hommes et de Dames  
Chaînes Médaillons, Colliers, Bagues, Boucles d'oreilles, Bracelets, etc., etc.  
REPARATIONS  
CARTILLONS  
Jumelles, stylographes  
MACHINES à COUDRE  
CREDIT au GROS ou au CLIENT

**VINS EXCELLENTS A PRIX COUTANT**  
M. ARNAUD, vigneron  
JUNAS (Gard)

**HOTELS RECOMMANDÉS**

**LOURDES HOTEL du LOUVRE et N.-DAME de la GARDE**  
99, RUE DE LA GROTTÉ (à proximité des Sanctuaires)  
Prix spéciaux pour Cheminots  
Tél. : 404

**LOURDES - Hôtel-villa PLAISANCE**  
1, rue Notre-Dame, 5 min. des Sanctuaires  
Pension de 900 à 1.100 fr. Recom. Chem.

**LOURDES HOTEL de LYON**  
5, boulevard de la Grotté  
Mme Em. FAURE  
Prix spéciaux pour famille

**LOURDES - CHRYSTAL HOTEL**  
16, rue Basse, 5 min. de la Grotté  
Cuis. bourgeoise, conf. mod. Px modér.

**LOURDES - Hôtel VERGEZ-ROUSSE**  
37, rue du Bourg - Réduc. aux Chemin.

**LOURDES - Villa de l'Arboret, P. Paradis**  
Pen. fam. bon acc. aux Chem. Px mod.

**LOURDES - Hôtel-pension REINE DE FRANCE**  
Px spéc. p. groupes et famil. Cuis. bourg. - 7, r. de la Fontaine, T. 443

**LOURDES - Hôtel du Printemps**  
23, bd de la Grotté - Recommandé aux Chemin. Prix mod. Ouvert tel l'année

**LOURDES - HOTEL ST-MARTIN**  
5 boulevard de la Grotté - Tél. 439  
Confort - Cuisine soignée  
Prix nets 800 à 1.000 francs

**LOURDES - HOTEL LECUYER**  
Très b. hôtel à l'entrée des Sanctuaires  
Bd de la Grotté - Ascens. - Site incomp.  
Px spéciaux - Se recom. du journal

**Hôtel SUC - VITRAC (Cantal)**  
Cuisine soignée  
Px 800 fr. par jour. Serv. 8 % en plus  
Altitude 600 mètres

**Vins rouges de Table**  
VINS FINS - BANYULS MUSCATS VIEUX  
Demandez prix et conditions spéciales pour cheminots  
BOY et GAMI - RIVESALTES (P.-O.)

**NICE HOTEL-PENSION GILBERT**  
14, rue Parlioux  
PLEIN CENTRE TOUT CONFORT  
Prix très modérés. Ecrire

**HOTEL DU MUSEUM**  
3, rue BUFFON (Gare Orléans-Austerlitz)  
LE FOYER DU CHEMINOT!

**ARIEGE**  
Hôtel Gil\* - Mazères - Baignade, pêche, bonne table, conf., pension 700 fr.

**CLIMAT IDEAL**  
Distractions, Conf., Pension inter-saison 1.000 fr. nets. Hôtel de Paris  
Amélie-les-B. (P.-O.) et 1.100 fr. aux « Meubertes ». Adresses à noter

**ENTRE**  
Les sanctuaires de LOURDES et les sanctuaires de BETHARRAM  
les GROTTES de BETHARRAM

# SUITE DES DÉBATS DU CONGRÈS

SEANCE DU JEUDI 26 AVRIL

## DISCUSSION DU RAPPORT MORAL

### CONVENTION COLLECTIVE

Plusieurs interventions sur le libre choix du médecin et la formule d'un contrat éventuel dont CANEVET (Nantes) qui n'est pas d'accord pour un contrat supplantant le droit de grève et fait toute réserve sur les clauses de contrat déjà signé dans d'autres entreprises. Il fait le procès de la productivité et des relations humaines.

Pour la Commission des Jeunes dont le mandat d'activité est lié à l'absence de recrutement, un effort va être fait, de même qu'il souhaite avec M<sup>me</sup> VAUGEON une participation plus grande des éléments féminins au syndicalisme.

### ACTIVITES SOCIALES CAISSE DE PREVOYANCE LOGEMENT

A. NICOLAS précise que la question du libre choix du médecin a été posée et qu'elle est reprise dans la motion de clôture. Nous nous préoccupons aussi des voies de recours. Il est d'accord avec CANEVET, le Bureau fédéral n'a d'ailleurs pas l'intention d'aller bien loin dans le domaine de

AUBARD (S.C.E.T.A.) et PEUCHOT (Saint-Cloud) voudraient une aide pécuniaire plus importante de la S.N.C.F. pour les vacances ne se limitant pas aux colonies. Il pose le problème des plus de 16 ans et estime qu'une aide pour les vacances doit être effective pendant toute la période où les enfants ont droit aux prestations familiales. PEUCHOT insiste sur une formule uniforme.

DILENSENGER (Dijon) estime qu'il faut prendre en considération le problème social des mères de famille, une aide aux mères est indispensable et il faut un fonds sanitaire et social.

PAILLON (Paris) réclame le pécule des vacances et rejoint AUBARD pour les vacances rurales.

DREUJOU (Tours) voudrait que la C.P. paye des acomptes. BISSO (Bordeaux) évoque la question des tarifs médicaux et estime que la C.P. est liée à la bonne volonté des médecins.

HIMZEUN (Blainville) dénonce le caractère de certains logements S.N.C.F. où s'entassent les cheminots, et estime insuffisantes les facilités pour la construction que l'on obtient après beaucoup trop de difficultés. Questions reprises par BASTIEN (Cadre Est).

BOUQUET (Nîmes) trouve que la C.T. des Activités sociales n'a pas assez d'importance et de vie, il demande que la S.N.C.F. fasse des dons aux agents pour la construction.

M. NICKMILDER répond en remerciant tout d'abord Pierre VAL de son activité dans ce domaine, il est d'accord pour lutter pour un fonds d'action sanitaire et sociale et exiger une cogestion réelle de la C.P. Il estime que nous devons nous orienter vers le système du tiers payant, moyen pratique de respecter les tarifs de responsabilité ; nous agirons pour que l'accord de la F.N.O.S.S. soit appliqué.

P. VAL estime que sur le plan confédéral on a fait avancer le problème logement, mais il reconnaît que les facilités pour construire sont encore trop faibles. Il propose un tableau de ce que notre action a pu obtenir en cette matière ainsi que l'aide pour les vacances familiales. Il est bien d'accord pour poursuivre notre action dans le sens du pécule vacances uniforme.

Les trois chapitres mis aux voix sont adoptés pour l'action passée et l'orientation.

M. NICKMILDER répond en remerciant tout d'abord Pierre VAL de son activité dans ce domaine, il est d'accord pour lutter pour un fonds d'action sanitaire et sociale et exiger une cogestion réelle de la C.P. Il estime que nous devons nous orienter vers le système du tiers payant, moyen pratique de respecter les tarifs de responsabilité ; nous agirons pour que l'accord de la F.N.O.S.S. soit appliqué.

P. VAL estime que sur le plan confédéral on a fait avancer le problème logement, mais il reconnaît que les facilités pour construire sont encore trop faibles. Il propose un tableau de ce que notre action a pu obtenir en cette matière ainsi que l'aide pour les vacances familiales. Il est bien d'accord pour poursuivre notre action dans le sens du pécule vacances uniforme.

Les trois chapitres mis aux voix sont adoptés pour l'action passée et l'orientation.

M. NICKMILDER répond en remerciant tout d'abord Pierre VAL de son activité dans ce domaine, il est d'accord pour lutter pour un fonds d'action sanitaire et sociale et exiger une cogestion réelle de la C.P. Il estime que nous devons nous orienter vers le système du tiers payant, moyen pratique de respecter les tarifs de responsabilité ; nous agirons pour que l'accord de la F.N.O.S.S. soit appliqué.

P. VAL estime que sur le plan confédéral on a fait avancer le problème logement, mais il reconnaît que les facilités pour construire sont encore trop faibles. Il propose un tableau de ce que notre action a pu obtenir en cette matière ainsi que l'aide pour les vacances familiales. Il est bien d'accord pour poursuivre notre action dans le sens du pécule vacances uniforme.

Les trois chapitres mis aux voix sont adoptés pour l'action passée et l'orientation.

M. NICKMILDER répond en remerciant tout d'abord Pierre VAL de son activité dans ce domaine, il est d'accord pour lutter pour un fonds d'action sanitaire et sociale et exiger une cogestion réelle de la C.P. Il estime que nous devons nous orienter vers le système du tiers payant, moyen pratique de respecter les tarifs de responsabilité ; nous agirons pour que l'accord de la F.N.O.S.S. soit appliqué.

conder les efforts faits par la Fédération pour une amélioration de l'Economat et son extension dans les régions où il n'existe pas de magasin de vente. Il donne un aperçu du travail déjà accompli pour poursuivre notre action dans le sens demandé par GERARD.

### MOYENS D'ACTION

Nombreuses interventions sur ce chapitre dont il se dégage : DREUJOU (Tours) demande des moyens d'action... de base et il voudrait que l'on popularise davantage nos possibilités : tracts, pétitions, etc. Il regrette qu'il ne soit pas question de l'unité ouvrière, le pluralisme syndical ne peut durer longtemps, il souligne le travail de démolition de l'unité ouvrière réalisée par les Allemands et réclame la participation à la gestion, il pose le problème de l'Europe.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour le passé et l'orientation. Le chapitre Elections professionnelles est adopté sans discussion.

congrès et nos camarades en trouveront le texte par ailleurs. Le sous-chapitre Afrique du Nord est adopté pour le passé et l'orientation.

M. NICKMILDER prend la parole pour accueillir notre camarade Noël GOUET du Cameroun et en profite pour informer le Congrès de l'action de la C.F.T.C. en Afrique Noire, du magnifique succès des Journées d'Afrique Noire et de tout le travail que peuvent faire nos militants pour assurer la promotion des travailleurs africains.

Bureau de séance : Président : FAYOLLE (Méditerranée). Assesseur : CHETCUTI (Tunisie). Secrétaire : TEUMA (Algérie).

Le Président souhaite la bienvenue à Maurice GARNIER, président d'honneur de la Fédération, et l'invite à prendre place à la tribune, puis donne la parole à P. BUTET, secrétaire général, pour la présentation de la motion générale.

P. BUTET, tout d'abord, indique qu'un certain nombre de motions seront renvoyées devant les organismes fédéraux ou confédéraux compétents, notamment celles de Paris-S.E., Blainville, Services centraux, Nancy, Paris-Massena, Cadres Paris-S.E., Narbonne, Dax, Paris-R.D., Be'fort, Sotteville, Rouen, Dieppe, Cadres Paris-S.O., Paris-Est, Bischheim-Serest-Hausberg, Economat, Strasbourg, Chambéry, Paris-S.O. et Tours.

Pour le reste, l'essentiel est repris dans le projet de motion de clôture à laquelle quelques modifications sont apportées.

Le Congrès décide, après les explications données par P. BUTET, de voter sur l'ensemble de la résolution générale amendée.

Mise aux voix, la motion générale est adoptée à l'unanimité moins 25 voix et 10 abstentions.

Maurice DUBOIS donne lecture du palmarès du concours de recrutement et remet les récompenses attribuées aux syndicats ayant fait le maximum d'efforts pour la promotion du Congrès.

Vient la distribution des prix MICHON 1955 et 1956. Minutes particulièrement émouvantes où chacun est attentif au cérémonial habituel qui ne laisse découvrir qu'aux toutes dernières lignes de la présentation le nom du militant ainsi récompensé de son dévouement.

Suzanne PERROT et Marie-Thérèse DEGUILHEM font revivre tour à tour le passé actif et commun exemplaire de Raymond BERTRAND, du Maroc, et de Louis GALDIN, de Nîmes, tous deux d'ailleurs absents du Congrès pour raison de santé. RASTOUIL, du Maroc, et ARMANET, de Nîmes, reçoivent en leur nom la médaille qu'ils ont chargée de remettre aux lauréats.

Maurice NICKMILDER, nouveau président fédéral, prend ensuite la parole pour, dit-il, devant un parterre de présidents d'honneur : DUFOUR, DELSERT, GARNIER, et en présence de Gaston TESSIER, président de la C.I.S.C., et Georges LEVARD, secrétaire général de la C.F.T.C., prononcer l'éloge de celui qui s'en va, notre camarade André PAILLIEUX.

Les congressistes saluent debout, par des acclamations enthousiastes, cette personnalité que l'on retrouvera d'autre part, et rendent superflu le vote de la motion proposant André PAILLIEUX président.

M. DUBOIS donne ensuite la situation exacte des adhésions reçues au 15 avril et il souligne qu'une centaine de syndicats n'ont rien fait. Il faut recruter si nous voulons donner au mouvement les moyens de travailler efficacement à l'aboutissement du cahier revendicatif défini par le Congrès.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour l'action passée et l'orientation.

SERVICES ANNEXES

COSTES (Bondy) intervient sur la maison familiale de vacances et pense qu'il faut faire un effort pour assurer la rentabilité de la maison.

Après une information complémentaire de A. PAILLIEUX sur la question, le chapitre est mis aux voix et adopté.

# FÉDÉRAL

SEANCE DE CLOTURE DU VENDREDI 27 AVRIL

Après la discussion du rapport sur la modernisation et les problèmes humains et la réponse de Maurice DUBOIS, la parole est donnée à Maurice BOULADOUX, président confédéral.

Maurice BOULADOUX, après avoir félicité les congressistes pour le travail constructif de ces quatre journées, se lance dans un large tour d'horizon des problèmes de l'heure et définit la position de la C.F.T.C. au regard des préoccupations de la classe ouvrière. Une longue ovation salue le Président confédéral à la fin de son exposé que l'on trouvera par ailleurs fort résumés très résumés, mais dont l'essentiel est sauvegardé.

Bureau de séance : Président : FAYOLLE (Méditerranée). Assesseur : CHETCUTI (Tunisie). Secrétaire : TEUMA (Algérie).

Le Président souhaite la bienvenue à Maurice GARNIER, président d'honneur de la Fédération, et l'invite à prendre place à la tribune, puis donne la parole à P. BUTET, secrétaire général, pour la présentation de la motion générale.

P. BUTET, tout d'abord, indique qu'un certain nombre de motions seront renvoyées devant les organismes fédéraux ou confédéraux compétents, notamment celles de Paris-S.E., Blainville, Services centraux, Nancy, Paris-Massena, Cadres Paris-S.E., Narbonne, Dax, Paris-R.D., Be'fort, Sotteville, Rouen, Dieppe, Cadres Paris-S.O., Paris-Est, Bischheim-Serest-Hausberg, Economat, Strasbourg, Chambéry, Paris-S.O. et Tours.

Pour le reste, l'essentiel est repris dans le projet de motion de clôture à laquelle quelques modifications sont apportées.

Le Congrès décide, après les explications données par P. BUTET, de voter sur l'ensemble de la résolution générale amendée.

Mise aux voix, la motion générale est adoptée à l'unanimité moins 25 voix et 10 abstentions.

Maurice DUBOIS donne lecture du palmarès du concours de recrutement et remet les récompenses attribuées aux syndicats ayant fait le maximum d'efforts pour la promotion du Congrès.

Vient la distribution des prix MICHON 1955 et 1956. Minutes particulièrement émouvantes où chacun est attentif au cérémonial habituel qui ne laisse découvrir qu'aux toutes dernières lignes de la présentation le nom du militant ainsi récompensé de son dévouement.

Suzanne PERROT et Marie-Thérèse DEGUILHEM font revivre tour à tour le passé actif et commun exemplaire de Raymond BERTRAND, du Maroc, et de Louis GALDIN, de Nîmes, tous deux d'ailleurs absents du Congrès pour raison de santé. RASTOUIL, du Maroc, et ARMANET, de Nîmes, reçoivent en leur nom la médaille qu'ils ont chargée de remettre aux lauréats.

Maurice NICKMILDER, nouveau président fédéral, prend ensuite la parole pour, dit-il, devant un parterre de présidents d'honneur : DUFOUR, DELSERT, GARNIER, et en présence de Gaston TESSIER, président de la C.I.S.C., et Georges LEVARD, secrétaire général de la C.F.T.C., prononcer l'éloge de celui qui s'en va, notre camarade André PAILLIEUX.

Les congressistes saluent debout, par des acclamations enthousiastes, cette personnalité que l'on retrouvera d'autre part, et rendent superflu le vote de la motion proposant André PAILLIEUX président.

M. DUBOIS donne ensuite la situation exacte des adhésions reçues au 15 avril et il souligne qu'une centaine de syndicats n'ont rien fait. Il faut recruter si nous voulons donner au mouvement les moyens de travailler efficacement à l'aboutissement du cahier revendicatif défini par le Congrès.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour l'action passée et l'orientation.

SERVICES ANNEXES

COSTES (Bondy) intervient sur la maison familiale de vacances et pense qu'il faut faire un effort pour assurer la rentabilité de la maison.

Après une information complémentaire de A. PAILLIEUX sur la question, le chapitre est mis aux voix et adopté.



Maurice NICKMILDER, Président Fédéral.

### PROFANE

Maurice NICKMILDER remet à M<sup>me</sup> PAILLIEUX, vaillante compagne de notre ami, une magnifique corbeille de fleurs, pendant que l'on apporte un splendide poste de télévision, offert par les militants à A. PAILLIEUX et qui marquera le lien d'indéfectible amitié qui continuera de nous unir.

Maitrisant avec peine son émotion, A. PAILLIEUX adresse aux congressistes et, à travers eux, aux syndicats, aux adhérents, ses remerciements pour ce geste généreux et, après avoir évoqué les raisons qui ont fait de sa vie celle d'un militant de la cause syndicale, exprime sa foi dans l'avenir de la C.F.T.C. dans le monde d'aujourd'hui, d'une C.F.T.C. chaque jour plus conquérante, plus efficace, dont toutes les Fédérations œuvrent pour le rayonnement du syndicalisme.

Gaston TESSIER, président de la C.I.S.C., nous rappelle ensuite, avec sa bonhomie, son esprit d'à-propos, tout ce qui le lie à notre Fédération. Il salue les anciens, il évoque la lutte clandestine, les soubresauts de l'occupation au côté de PAILLIEUX et du feu d'artifice des heures de la libération. Il fait, en quelques minutes, le tour du monde à travers le rayonnement de la C.I.S.C., rayonnement qui s'est synthétisé dans le Congrès d'Anvers en décembre 1955 et nous laisse en terminant ce message « fidélité ».

La fin du Congrès approche, il appartient à Maurice NICKMILDER, président fédéral à la voix bien timbrée, de prononcer les discours de clôture. Après avoir défini le rôle de président, rôle qu'il accomplira sans faiblesse, il poursuit : « Nous n'avons jamais eu le culte de la personnalité ; si, pour certains, c'est une découverte, il n'en est pas de même pour nous dont l'action ne fut jamais guidée par un homme soucieux de sa gloire, mais au contraire éclairé par un idéal que nous n'avons jamais oublié. Nous oublierions les reproches que vous avez pu nous adresser pour nous tourner tout ensemble vers l'avenir, dans un travail d'équipe, fidèle à notre mission. Voilà ce qu'est la C.F.T.C. »

De longs applaudissements saluent cet appel et André FAYOLLE déclare clos les travaux de ce XXV<sup>e</sup> Congrès et lève la séance tandis que dans la salle éclate le chant des « Adieux ».

Le XXV<sup>e</sup> Congrès fédéral est terminé, la grande salle du Centre administratif d'Asnières, ruche bourdonnante pendant ces quatre journées, se vide ; c'est maintenant dans les chantiers, les gares, les dépôts, les ateliers que va se poursuivre le travail, un travail quotidien, harassant, fait de sacrifices et de joies au service de ; tous les cheminots.

Nous remercions tous nos camarades qui sont venus apporter le témoignage de l'amitié fraternelle des travailleurs de la C.F.T.C. pendant notre Congrès et plus particulièrement :

Eugène DESCAMPS, Secrétaire Général de la Métallurgie ; Yves MORIEL, Secrétaire général de l'E.G.F. ; Christophe COLOMB, Secrétaire Général de l'Aviation Civile ; Raymond MARION, Secrétaire Général des Produits Chimiques ; Roger TARNAUD, de la Bâtellerie ; Pierre FERRAY, Président de l'U.R.P. ; François PICARD, Rédacteur en chef de « Syndicalisme », et nos amis de la Confédération ; Georges LEVARD, Secrétaire Général de la C.F.T.C. ; Maurice BOULADOUX, Président de la C.F.T.C., ainsi que :

Gaston TESSIER, Président de la C.I.S.C.

## LES PRIX RAYMOND MICHON

1955 : Louis GALDIN de la Méditerranée



Louis GALDIN.

Il est vrai que la force d'un militant se manifeste par son rayonnement par l'exemple ; rayonnement par l'action.

S'il est vrai que la vie d'un militant est faite de renoncement, de dévouement, de courage, la carrière du camarade auquel nous décernons aujourd'hui le Prix Michon 1955 est bien le plus bel exemple de l'activité discrète et effacée.

Son effacement et sa modestie rendent plus grandes, plus belles les réalisations et les réussites dont elle est jalonnée.

Il est nommé contrôleur technique au 3<sup>e</sup> Arrondissement Exploitation après une longue, trop longue, et émouvante dans une activité syndicale trop affirmée au gré de la S.N.C.F., car il a gravi tous les échelons de la vie syndicale comme il a parcouru les étapes de sa carrière à la S.N.C.F.

Père de famille de quatre enfants, il a vu récemment consacrer son activité par une marque de confiance particulièrement remarquable et émouvante de la part de ses concitoyens.

Grâce au vote préférentiel pourtant si peu utilisé, ils l'ont élevé de la 11<sup>e</sup> place où il était présenté dans une liste d'action municipale à la 5<sup>e</sup>. Et ils ont fait de lui le maire adjoint d'une ville de plus de 100.000 habitants.

Candidat par devoir pour la défense de nos intérêts sociaux, il s'est vu confier par la Faculté le mandat de conseiller d'union départementale et dans les fonctions catégorielles, délégué suppléant au 2<sup>e</sup>

degré et délégué suppléant au C.R.A.S.

Il fut compagnon d'armes d'Ernest MICHEON, pionnier de l'action syndicale cheminote dont un congrès, il y a vingt ans, a reconnu l'action par l'attribution du Prix Michon ; il fut l'animateur du syndicat professionnel P.L.M. de Robiac ; il fut plus tard la cheville ouvrière du syndicat d'Alès ; enfin, il devient secrétaire, puis président du syndicat de Nîmes.

Son activité, ses compétences, son tact et sa pondération, alliés à une fermeté intrinsèque lorsque l'intérêt des adhérents est en jeu, ne tardèrent pas à l'imposer comme secrétaire du 3<sup>e</sup> secteur de l'Union Méditerranée, puis comme vice-président du Bureau de l'Union.

Une telle activité ne pouvait malheureusement être menée sans dommage pour sa santé. La volonté du militant sur dominer ses difficultés physiques jusqu'au jour où, vaincu, il dut abandonner quelques fonctions.

Car en effet, à ce tableau, il y a une ombre : notre camarade ne sera pas là pour entendre cette consécration de son action syndicale.

Grand malade, Louis GALDIN s'est vu confier par la Faculté le mandat de conseiller d'union départementale et dans les fonctions catégorielles, délégué suppléant au 2<sup>e</sup>

Louis GALDIN, grand soldat de la cause syndicale, en recevant ce soir le Prix Michon 1955, prendra la place qui lui revient dans les annales des grands serviteurs du syndicalisme et du monde ouvrier.

## André PAILLIEUX

Président d'Honneur de la Fédération

Nous vivons un des moments les plus émouvants lors de l'hommage rendu à PAILLIEUX pour sa longue et féconde action militante. NICKMILDER en rappelle les étapes. Il retrace à grands traits sa carrière de cheminot et, étroitement mêlées, ses responsabilités syndicales. Petit-fils, fils et neveu de cheminot, PAILLIEUX apprend le métier dans le dur travail d'homme d'équipe dans un triage. Puis il se présente à un concours et passe employé au Service de la Voie. Employé dans une Section pendant de longues années, il accède enfin au poste de Chef de Groupe et



### MOTION

Le XXV<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France et des Territoires d'Outre-Mer, réuni à Asnières les 24, 25, 26, 27 avril 1956, tient à exprimer au Président PAILLIEUX toute son affectueuse gratitude pour l'action syndicale menée au service des cheminots depuis trente-cinq ans dans les différents responsabilités qu'il a assumées : Secrétaire du Syndicat de Caen, Secrétaire du Secteur Ouest, Secrétaire général de la Fédération, Président et Représentant de notre Fédération au C.A. de la S.N.C.F.

Malgré une santé très souvent déclinée, il a déployé dans de nombreux postes, avec une grande autorité reconnue dans tous les milieux, une activité tenace, consciente et soucieuse de l'efficacité.

En conséquence, lui confère le titre de Président d'Honneur.

ce il y aide, ce qui lui vaut d'être pendant quelques jours un commissaire des Transports en août et septembre 1944.

Ce rôle lui permet de faire donner à notre Fédération une place importante dans les divers organismes qui se constituent ou se renouvellent. Il siège en tant que syndicaliste à l'Assemblée Consultative, il entre au Conseil d'Administration de la S.N.C.F. La C.F.T.C. y entre avec lui et nous sommes enfin reconnus comme une organisation représentative. Dès le départ, il taille par sa valeur, son sens de la représentation, une place de choix à notre Fédération. Nous l'y aidons en parcourant le pays et en amenant à notre organisation des adhérents de plus en plus nombreux.

Aujourd'hui, l'heure du départ a commencé de sonner. Dans quelques mois, PAILLIEUX, qui a accompli toutes ces tâches au mépris de sa santé, prendra un repos bien mérité.

C'est une ovation enthousiaste qui salue alors PAILLIEUX. L'émotion est à son comble. L'infatigable lutteur, visiblement ému, nous donne ses derniers conseils, pendant que le Congrès vote dans l'enthousiasme la motion.

## 1956 : Raymond BERTRAND de l'Union Marocaine

Il est toujours émouvant, dans l'atmosphère enthousiaste et amicale d'une fin de Congrès de prononcer l'éloge du militant particulièrement compétent et dévoué choisi parmi tant d'autres pour marquer un jalonnement de plus sur la voie du syndicalisme chrétien des cheminots. Au cours des années, les nombreux témoignages portés dans nos rangs rendent difficile un heureux choix.

Pourtant, celui qui nous est proposé aujourd'hui en exemple semblait tout spécialement marqué pour être en lui-même, par sa vie et son action tout entière, le SYNDICALISME CHRÉTIEN.

Ardennais, choisi de son pays par l'invasion de 1914, il commence sa carrière cheminote en 1925 comme ouvrier bobineur à Périgueux et se syndique en 1927. Ayant fait son service militaire en Syrie, les pays neufs l'attirent et 1929 voit son détachement au Maroc. Sa carrière se poursuit quand, en 1936, un arrêté résidentiel reconnaît au Maroc le droit syndical.

A partir de cette date, avec OTTO et des militants d'autres professions il prépare la formation des syndicats chrétiens et, grâce à leur action, le voyage de Jules ZIRNHELD consacré, en 1937, l'élection de la C. F. T. C. au Maroc.

Notre ami prend aussitôt la charge de Vice-Président du Syndicat de Casablanca et, en 1938, fonde l'Union Marocaine des Syndicats des Cheminots Chrétiens dont on lui confie la vice-présidence.

Pendant les années sombres de 1940 à 1943, plus de syndicalisme officiel. Mais la flamme est entretenue par des réunions hebdomadaires de militants et, dès 1944, la C. F. T. C. reprend sous sa présidence, toute son activité.

Ses obligations professionnelles l'appellent fréquemment dans le Nord et laisse à BOUSSAÏF la présidence du Syndicat de Casablanca, puis la reprend en 1952 avant de devenir, en 1954, le responsable du Syndicat des Cadres O. P. T. O. des Chemins de Fer Marocains.

Cette action syndicale, rendue déjà plus méritoire par la charge d'une famille de quatre enfants dont il a su faire, par leur valeur intellectuelle, des mainteneurs de la pensée française, semble largement suffisante pour occuper une vie militante et appelle à elle seule toute notre admiration.

Mais elle se double encore d'une activité débordante sur le plan mutualiste : Mutuelle d'Ivry, Sanatorium des Cheminots, Protection Mutuelle, reconnaissance, en 1948, par sa promotion au titre de Chevalier du Mérite Social.

Est-il besoin d'ajouter qu'un témoignage constant, sur le plan chrétien, assure en sa personne, après de nos frères croyants musulmans, la permanence du véritable visage de la France ?

Nous remercions l'absence de Raymond BERTRAND à notre Congrès. Une maladie peu grave, heureusement, l'ayant empêché d'être parmi nous, mais, en lui souhaitant un prompt rétablissement, nous l'assurons au respect, de l'affection et de la gratitude de tous les cheminots chrétiens de France.



André NICOLAS, Secrétaire Général adjoint.

L'élaboration d'un contrat du type Renault. Certaines clauses d'accords, déjà signées, sont dangereuses pour la classe ouvrière et il ne faut pas rogner les ailes à notre droit de grève. Nous prendrons nos responsabilités et, de toute façon, nous ne jouerons pas le rôle de suiveur.

Le chapitre mis aux voix est adopté pour l'action passée et l'orientation.

REVENDEMENTS CATEGORIQUES FONCTIONNEMENT DES C. T.

MARTIN (Est) intervient sur le fonctionnement des Commissions techniques et ne pense pas que le bilan soit positif dans l'action catégorielle, car les principales revendications de certains services n'ont pas abouti et il estime que la C.F.T.C. ne peut, dans ce domaine, agir seule. Il faudrait un arbitre impartial à la tête des C. T. et il faut à la tête de chaque C. T. des militants compétents.

BRUCHER (Rouen) s'étonne qu'on ne parle pas des agents du mouvement et en conclut qu'on ne s'en occupe pas.

PEUCHOT (Saint-Cloud) donne l'alerte au sujet de la Commission des Jeunes qui ne fonctionne pas normalement et il dépose un projet de réorganisation.

M<sup>me</sup> VAUGEON (Paris R.D.) insiste sur la nécessité d'une Commission féminine et énumère les problèmes spéciaux aux femmes-agents.

P. BUTET, dans sa réponse, souligne l'importance des C. T. dans le mouvement. Il a pris note des observations de MARTIN pour qu'elles aient dans l'avenir plus d'efficacité dans leur travail.

**La Plus Grande Bijouterie de Paris**

**Comptoir Cardinet**

145 A 151, AVENUE DE Clichy - PARIS - M<sup>o</sup> Brochant - Autobus : 31 - 54 - 74

REMISE DE 10 % AUX MEMBRES DE LA S.N.C.F.

Possibilités de crédit



# Roulants.

## COMMENT CALCULE-T-ON NOTRE PENSION ?

Aux termes de l'article 14 du règlement des Retraites, nous voyons : Les pensions des Agents de Conduite sont calculées en prenant pour rémunération de base la moyenne des éléments de rémunération soumis à la retenue de 6 %.

— Soit pendant les 2 années précédant la cessation de service ;

— Soit, si ce mode de décompte est plus avantageux, pendant les 3 années les plus productives de sa carrière.

On applique à cette rémunération moyenne de base le nombre de semestres décomptés :

- des années de service effectif ;
- de l'année de stage ;
- des services militaires.

Nous avons donc, nous, agents de conduite, le droit d'ouverture à la retraite à 50 ans d'âge et 25 ans de services, nous tenons bien à cette affaire et nous l'avons prouvé un certain mois d'août.

Tout simplement nos conditions de travail pénibles, le travail de nuit dégradant notre système nerveux, nos repas pris à n'importe quelle heure, tout cela fait que nous ne pouvons tenir valablement notre emploi au-delà de cet âge dans des conditions physiques normales. Mais en fait, tout est reconnu, pas question de tenir compte de ces considérations dans nos retraites, les semestres qui manquent tant pis...

Ce règlement a été fait du temps où le patron disait souvent « Vous avez un beau métier les gars » il faut savoir en supporter les inconvénients.

Maintenant d'autres patrons sont arrivés mais beaucoup plus mathématiciens et astucieux, c'est le mot « parité » qui nous est lancé en pâte.

Pour l'E. G. F. c'est parité de salaires. Et de temps à autre pour les primes on s'occupe du métré.

Si l'on regarde dans le statut de

nos voisins l'on trouve des clauses qui nous avantageraient.

Dans le statut E. G. F. par exemple on a tenu compte des difficultés de service pour le calcul du temps servant au décompte de la pension.

Dans l'article 1<sup>er</sup> § 2, il est dit : Pour le calcul des prestations pensions, on distingue trois catégories de service, ceux dits « Insalubres », ceux dits « actifs » et ceux dits « sédentaires ».

Les services dits « sédentaires » sont comptés pour leur durée.

Les services dits « actifs » sont majorés de deux mois par année de services effectifs dans ladite catégorie.

Les services dits « Insalubres » sont majorés de quatre mois par année de services effectifs dans ladite catégorie.

Voilà qui me paraît juste et raisonnable. Dans nos revendications, nous avons proposé une modification de calcul de notre retraite en la majorant de 4 mois par année de machine. Nous retrouvons au bout de 15 ans les 10 semestres qui manquent pour que les agents de conduite touchent une retraite juste.

Dans ce sens seulement le mot « parité » prend une valeur de justice, de progrès social. C'est notre souci à nous syndicalistes chrétiens.

COUSIN Yvon.

### Nos primes

Modifications apportées au calcul de nos primes de Traction (Lettre Ph 115 du 28 avril 1956) Augmentation de 5 % prend effet à partir des primes payées avec la solde de janvier 1956.

Le rappel sera payé sur fiche de paie de mai.

Où sont nos 8 % ? Pour nous, ça ne fait pas le compte.



# Matériel et Traction.

## AUDIENCE A LA DIRECTION DU M.T. NOS APPRENTIS

LES responsables fédéraux de la Commission Technique des Ouvriers ont été reçus le samedi 12 mai à la Direction du M. T. Les questions suivantes furent examinées au cours de cette audience :

### 1. Prévisions des charges futures des différents établissements du M. T.

— La Direction envisage-t-elle de réduire le nombre des dépôts existants, des entretiens, des postes de visite, des ateliers ?

### 2. Situation des effectifs.

— Les effectifs actuels correspondent-ils aux besoins ?

— Quelles sont les catégories de personnel qui pourraient être excédentaires ou déficitaires par rapport aux besoins ?

— La répartition des effectifs à l'intérieur des régions ou sur le plan national correspond-elle aux besoins ?

— Quel est le sort réservé aux écoles d'apprentissage, aux apprentis 3<sup>e</sup> année sortant en 1956.

### 3. Remise en ordre de la filière ouvriers.

— Suite aux modifications apportées depuis quelques mois, il

apparaît nécessaire de la compléter rapidement.

### 4. Echange de vues sur le travail aux temps tarifés unifiés.

— Tour d'horizon sur les établissements travaillant sur T.T.U., wagons et voitures.

— Quels sont les projets concernant l'application éventuelle des T.T.U. dans les établissements du Matériel Moteur ?

— Quels sont les améliorations obtenues avec les T.T.U. par la S.N.C.F. tenant compte que le personnel n'a pas ou très peu bénéficié de cette nouvelle organisation du travail.

Avant d'être en possession du procès-verbal de cette audience, nous nous abstenons d'en faire les commentaires et d'en tirer des conclusions, signalons toutefois que bon nombre de points soulevés doivent et peuvent trouver une solution auprès des Directeurs et Chefs de service régionaux.

Chacun de nous se rappelle l'émotion soulevée parmi le personnel, lorsqu'il y a un an, la direction générale prenait la décision unilatérale de ne pas prendre en totalité les apprentis finissant leur 3<sup>e</sup> année en 1955.

A la suite des nombreuses démarches que nous avons effectuées depuis cette date auprès des instances supérieures de la S.N.C.F., il nous a été confirmé que cette décision n'était pas maintenue et que les apprentis 3<sup>e</sup> année de 1956 seront utilisés à la S.N.C.F., sous réserve bien entendu, de satisfaire aux conditions habituelles prévues au règlement P 22.

Cette mesure sera sûrement bien accueillie par les jeunes et leurs parents.

J. CHAPLAIS.

Il est nécessaire qu'à tous les échelons correspondants de l'organisme syndical et S.N.C.F., ces questions soient discutées pour hâter leur aboutissement dans le sens favorable au désir de nos camarades.

J. CHAPLAIS.

## UNE DROLE DE COUCHE

Si quand nous demandons la réalisation de travaux essentiels garantissant parfois la sécurité des agents, le manque de crédit est souvent invoqué, il y a encore des abus que nous devons dénoncer, des gaspillages inadmissibles que nous ne pouvons admettre.

C'est ainsi que sur la région Est, dans le logement destiné à un ingénieur principal, les plafonds ont vu leur teinte modifiée à neuf reprises avant de plaire au futur locataire.

Pour les peintures il en fut de même, la fille de l'ingénieur principal étant, paraît-il, très difficile et de goûts changeants.

Souhaitons que les couches ne s'épaississent plus dans l'appartement en question et que nos plus grands patrons mettent un peu d'ordre dans la maison.

L'Exploité.



# Exploitation.

## NOUVELLES MÉTHODES D'EXPLOITATION

Si certains patrons n'ont pas de sang cheminot dans les veines, ce que nous regrettons amèrement, je vais quand même essayer de faire appel à leur conscience.

Les nouvelles méthodes appliquées à la S.N.C.F. « doivent permettre d'exploiter plus économiquement ». Nous savons tous maintenant que les économies se font sur le dos du personnel, c'est pourquoi, à nos yeux, le mot « exploiter » revêt le sens hideux de l'exploitation de l'homme.

Des exemples : Sur la région Ouest, les centralisations comptables ont entraîné la suppression de 292 emplois dont voici le détail :

C.B.G. 1/2	2
C.B.G. 3/4	4
S.C.B.G.	1
C.S.P.	1
C.S. 1/2	17
K.S. 2	2
R.C. 1/2	1
C.G. 4	3
C.G. 5	5
C.G. 6	5
C.S.T.	4
F.C.	7
F.E.N.	13
F.M.X.	97
I.N. 3	1
F.	69
F.E.C.	30
B.R.	4
HE/HEP	15
C.T.R.	1
C.R.A.E.	1
C.R.	4

292

Vous pouvez constater à travers ce sommaire bilan établi par la Direction que même les filières n'ayant rien à voir avec la comptabilité sont victimes.

Il n'est donc pas question de sombrer dans l'égoïsme, mais la solidarité des cheminots doit au contraire se renforcer.

Ce bilan ne serait pas objectif si je passais sous silence les créations de poste, car, en effet, des emplois de dirigeants ont été créés : il s'agit de deux C.B.G.P. 1/2.

Deux postes de chefs de bureaux de gares principaux pour compenser les 292 suppressions d'emplois.

Voilà qui se passe de commentaires. Ah ! certes, on a dû faire miroiter aux yeux de quelques cadres un avancement rapide pour mener à bien de telles opérations.

Mais nous avons tout lieu de craindre qu'un jour ou l'autre, prétextant l'insuffisance d'agents encadrés, la Direction ne déclasse ou supprime les postes en question.

à tous les établissements, les délégués de Thionville l'ont réclamé et attendu trois mois.

Avec un aplomb révoltant, les patrons affirment que toutes ces économies améliorent le sort des cheminots en faisant monter leurs primes.

La moyenne mensuelle des primes payées était par agent : en 1953 de 1.952 fr. ; en 1954 de 2.120 fr. ; en 1955 de 2.371 fr. ; soit une augmentation de 250 fr. par rapport à 1954.

Alors que le trafic a augmenté dans des proportions appréciables qui nous réjouissent, tandis que les effectifs ont diminué d'une façon inadmissible, certaines régions sur ordre de la Direction, ont diminué systématiquement toutes les primes gagnées.

C'est là une nouvelle malhonnêteté de la part de nos dirigeants, malhonnêteté qu'ils essaient de dissimuler derrière une prétendue « répartition équitable ».

Après avoir incité les cheminots à obtenir un rendement maximum pour gagner 200 fr. de plus par mois, la S.N.C.F., avec un cynisme révoltant, semble leur dire aujourd'hui : « Pour conserver ces deux cents francs que votre femme attend à la fin du mois, dont vos enfants ont besoin pour vivre, il faudra produire davantage. »

Le scandale des primes est une fois de plus démasqué. C'est sur de tels actes que les cheminots jugent leurs chefs. C'est aussi en fonction de cela qu'ils doivent renforcer l'organisation syndicale en adhérant à la C.F.T.C.

Pierre VACHERAND.



# VOIE S.E.S.

## NOTRE ACTION N'A PAS ÉTÉ VAINES

Si nous avons toujours de nombreuses et justes revendications non satisfaites, reconnaissons ensemble que, grâce à l'action syndicale, les différentes filières V.B. viennent d'être revvalorisées.

Tout d'abord pour l'application des nouveaux encadrements des brigades publiés dans « Le Cheminot de France » de mars, la première étape doit être maintenant réalisée avec effet du 1<sup>er</sup> juillet 1956. La seconde en préparation doit avoir effet du 1<sup>er</sup> juillet prochain. A cette date donc le nombre des grades des échelles 4, 5, 6, 7 doit selon l'effectif de chaque brigade correspondre au 3<sup>e</sup> tableau de février 1956, figurant dans « Le Cheminot de France » de mars écoulé.

Ces mesures ont permis et vont permettre au 1<sup>er</sup> juillet un nombre de promotions appréciables. Elles auront des répercussions par le jeu normal des départs en retraite. Les dirigeants de la S.N.C.F. viennent d'ad-

mettre ce que nous ne cessons de leur répéter depuis plusieurs années. Les nouvelles méthodes de travail, les vitesses accrues exigent un travail de plus en plus précis, des connaissances de plus en plus grandes, des méthodes d'entretien et de ce fait des hommes de plus en plus qualifiés. Désormais une brigade normale de 11 agents sera dirigée par un chef de canton principal auquel il sera adjoint deux gradés.

Le cadre des surveillants de la voie et des piqueurs voie a été également augmenté, ce qui se répercute jusqu'aux C.T.P.Z.

Ci-dessous tableau indiquant les effectifs autorisés en 1956 par Région :

GRADES	Est	Nord	Ouest	S.-O.	S.-E.	Médit.	Ensemble
Surveillants Voie	60	50	50	50	50	30	290
Surveillants princip. Voie							
Piqueurs Voie	30	25	25	25	25	15	145

Vous remarquerez que sur ce tableau figurent encore des surveillants échelle 7 mais l'effectif a été indiqué en bloc sans parler de pourcentage pour chacune des échelles 7 et 8. La Direction des Installations fixes est d'accord pour que très rapidement tous les surveillants voie soient placés sur l'échelle 8.

Ces promotions ont permis d'épuiser les TA, des TA complémentaires sont nécessaires, des examens de sous-chefs de canton sont organisés dans les arrondissements. Nous ne saurions trop encourager nos camarades cantonniers à se faire inscrire et à préparer avec beaucoup de soins ces examens, il

s'agit là de leur carrière de cheminots et de leur retraite.

Pour les Ateliers de nouvelles modifications sont également apportées dans les pourcentages des différents grades et de même pour les équipes techniques.

Désormais les pourcentages des chefs de brigade seront les suivants :

CBROP = 40 % — CBRO 1 = 40 % — CBRO 2 = 20 %  
Le pourcentage des MEO pour les ateliers magasins sera déterminé ainsi :

MEO  
MEO + OPLK 1 + OPLK 2  
+ OPFL 1 + OPFL 2 = 20 % au lieu de 18.

Pour les équipes techniques, le nombre des agents des échelles 6 et 7 sera de 35 % au lieu de 33 %, ou

MOE + OPFLK 1 + OPFLK 2  
MEO + OPFLK 1 + OPFLK 2  
+ OPFL 1 + OPFL 2 + OSP = 35 % au lieu de 33.

Voilà, mes chers camarades, quelques améliorations incomplètes bien sûr obtenues grâce à l'action persévérante de notre Commission Technique. Il nous reste de nombreuses revendications à faire aboutir en particulier celles concernant les surveillants de travaux, les cantonniers, les G. B., les gardes, les auxiliaires, etc. Nous continuerons inlassablement aidés et soutenus par notre fédération et avec votre concours.

Que ceux qui sont encore Inorganisés réfléchissent nous avons besoin d'eux, ils ont une place avec nous, nous les attendons. Ils ne seront pas déçus.

Le Secrétaire : PILLLOT.

NOTA. — En dernière heure nous apprenons que la prime de production du Service VB vient d'être augmentée d'environ 6 %, nous donnerons des détails dans un prochain numéro.



# LE CHEMINOT DE RETRAITE DE FRANCE

ORGANE de la FEDERATION des SYNDICATS CHRÉTIENS des CHEMINOTS de FRANCE et des TERRITOIRES d'OUTRE MER

UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS

**UNION FÉDÉRALE  
DES CHEMINOTS RETRAITÉS**  
26, rue de Montholon  
PARIS (IX<sup>e</sup>)  
3<sup>e</sup> étage - Porte 315  
Permanence  
du lundi au vendredi  
Tél. TRU 91-03 Poste 315  
C. C. P. Paris CC 7005-34  
Correspondance, adhésions,  
service du journal et envoi de  
fonds, exclusivement à l'adres-  
se et au numéro de compte  
ci-dessus.

## MOTION DE CLOTURE

REUNIS EN CONGRÈS A LA MAISON DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS, 26, RUE DE MONTHOLON, A PARIS, LE 5 MAI 1956, LES CHEMINOTS RETRAITÉS C.F.T.C. ONT ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ LA MOTION SUIVANTE :

— PRENNENT ACTE DES MESURES suivantes qui ont été apportées au cours de l'année 1955 :

1<sup>o</sup> Augmentation des pensions des 1-1-1955, 1-7-1955, 1-9-1955 et 1-1-1956 ;

2<sup>o</sup> Légère amélioration du régime des facilités de circulation. Enregistrent la promesse que deux autres étapes d'augmentation des pensions doivent leur échoir au 1-1-1957 et au 1-7-1957.

— CONSTATENT PAR AILLEURS :

1<sup>o</sup> Que malgré les quatre augmentations de pensions signalées plus haut, le rapport moyen « Pension/Salaire » reste figé aux environs de 50 % ;

2<sup>o</sup> Que tout en se félicitant de la suppression d'un tiers des abattements de zone qui a profité à leurs jeunes camarades, cette mesure a encore accentué le déséquilibre entre les salaires et les pensions ;

3<sup>o</sup> Que le bénéfice de la campagne double continue, contre toute justice, de leur être obstinément refusé ;

4<sup>o</sup> Que l'augmentation de 4.000 fr. de l'allocation décès qui leur a été accordée ne peut avoir, à leurs yeux, que le caractère d'une aumône ;

5<sup>o</sup> Que le statut du Retraité qui leur a été imposé sans possibilité de discussion ne peut en aucune façon être accepté par eux, notamment en ce qui concerne les dispositions de l'article 9.

— PROTESTENT AVEC ENERGIE contre la persistance de ces injustices et réclament l'adoption des mesures suivantes :

1<sup>o</sup> Réforme profonde du Règlement des Retraites notamment sur les deux points suivants pour ne citer que les plus importants :

a) Incorporation dans la retraite de tous les éléments soumis à retenue pour Caisse de Prévoyance ;

b) Amélioration du sort des petits retraités et des veuves par le relèvement à 75 % du taux de reversion des pensions ;

2<sup>o</sup> Elaboration d'un véritable statut des Retraités, au sein d'une commission paritaire comprenant des représentants de toutes les organisations syndicales représentatives ;

3<sup>o</sup> Octroi de la campagne double aux cheminots anciens combattants ;

4<sup>o</sup> Octroi d'une allocation décès qui ne soit plus dérisoire ;

5<sup>o</sup> L'amélioration du régime des facilités de circulation des retraités par l'octroi de bons à 90 %, de la réduction permanente de 50 % en attendant l'extension du régime de l'honorariat. La recherche d'un régime d'échange avec les administrations étrangères y compris le Maroc et la Tunisie ;

6<sup>o</sup> La révision des règles du reclassement.

— PRENNENT ACTE de la volonté du Gouvernement de faire aboutir rapidement le projet de retraite des vieux actuellement en discussion au Parlement ;

— RECLAMENT UNE REVISION COMPLETE DU SYSTEME FISCAL qui frappe injustement les salariés et les pensionnés et insistent notamment pour que l'abattement accordé en matière de surtaxe progressive soit le même pour les salaires et pour les pensions ;

— SE FELICITENT D'APPARTENIR A UNE FEDERATION D'INDUSTRIE groupant actifs et retraités et remercient leurs jeunes camarades de leur compréhension totale des problèmes de retraite et de l'appui sans réserve qu'ils leur apportent dans la défense de leurs revendications ;

— APPELLENT TOUS LES RETRAITÉS de leur esprit à venir rejoindre leurs rangs comme l'ont déjà fait en 1955 et plus encore au début de l'année 1956 un nombre important d'entre eux ;

— PROFONDEMENT EMUS PAR LA DETRESSE PHYSIQUE ET MORALE DES PAYS SOUS-DEVELOPPÉS, demandent à la Confédération d'user de son influence pour venir en aide à nos frères malheureux de ces pays et à promouvoir dans ce sens un vaste mouvement de solidarité ouvrière ;

— GARDANT FIDELEMENT LE SOUVENIR DU PASSÉ ET DE L'ACTION MENÉE AU COUDE A COUDE DANS LES TEMPS DIFFICILES DE L'ENFANTEMENT DU SYNDICALISME CHRÉTIEN, regardent avec une légitime satisfaction le chemin parcouru et proclament leur fierté d'appartenir à une organisation qui mène le bon combat, non seulement pour l'amélioration matérielle du sort de la classe ouvrière, mais encore pour conduire tous les hommes aussi bien vers un IDEAL de PAIX, de JUSTICE et de FRATERNITE, qu'à la conquête des grands vertus spirituelles, morales et civiques.

## Paiement par virement à un compte chèque postal ou bancaire

Le pensionné peut recevoir sa pension par virement à un compte chèque postal ou bancaire.

Dans ce cas, il doit, lors de sa demande faire connaître à la Caisse des Retraites le libellé très exact de son compte et fournir chaque trimestre une attestation spéciale dont le modèle lui est adressé par la Caisse des Retraites et qui doit être datée, au plus tôt, du jour de l'échéance.

En cas de changement du mode de paiement, le pensionné doit en aviser la Caisse des Retraites, au moins un mois et demi avant l'échéance du trimestre.

◆ ON DEMANDE pour jardinage ménage sans enfant, logé et nourri. — S'adresser à M. PREVOT, à Les-Andes-en-Sologne, par Selles-Saint-Denis (Loir-et-Cher).

## DERNIÈRE ÉTAPE DE PÉREQUATION DES RÉGIMES ANTÉRIEURS A 1911

L'échéance du 1<sup>er</sup> juillet prochain apportera, enfin, aux plus âgés de nos camarades, la dernière étape de péréquation des pensions des régimes antérieurs à celui de 1911, mettant sur un pied d'égalité toutes les retraites normales.

Les intéressés recevront, en conséquence, une augmentation de pension ; nous nous en réjouissons pour eux, tout en déplorant cependant qu'il se soit écoulé tant d'années pour que satisfaction complète leur soit donnée.

◆ ON RECHERCHE pour la campagne — région Senlis — une femme aimant les enfants pouvant s'occuper entièrement de 2 enfants. Salaire intéressant. S'adresser clinique Jeanne-d'Arc, 4, rue Cantagrel, Paris (13<sup>e</sup>) ; téléph. : GObelins 45-92.

Le 5 Mai, à Paris

## PLUS DE 200 DÉLÉGUÉS ASSISTENT A NOTRE 4<sup>e</sup> CONGRÈS

Plus de 200 délégués étaient venus, cette année, assister à ce 4<sup>e</sup> Congrès tenu, le 5 mai, au siège de la C. F. T. C.

La plupart d'entre eux, venus de province, n'avaient pas hésité à utiliser un de leur permis et à amputer leur mince budget d'une somme relativement importante, montrant ainsi leur indéfectible attachement à une cause qui leur est chère et pour laquelle ils sont prêts à toutes sortes de sacrifices.

L'un d'eux dont la belle-mère, habitant chez lui, était décédée la veille, était là, malgré son deuil. Un autre dont la femme est au lit depuis trois mois était, lui aussi, venu, et il ne s'agissait pas de Parisiens, mais de camarades demeurant à quelque 300 kilomètres de la capitale.

Quel bel exemple nous ont-ils donné, devant lequel nous nous inclinons !

La page tout entière qui nous est attribuée chaque mois devrait être multipliée par 10 si nous voulions relater les débats, tant les interventions ont été nombreuses et pertinentes. Toutes les questions pouvant nous intéresser ont été largement débattues et l'action des militants a été passée au crible.

Des critiques ont été faites. Il le fallait. Elles ont été, non seulement objectives, mais constructives, en ce sens que les auteurs ont toujours proposé des solutions de remplacement ou d'amélioration. Qu'ils en soient remerciés. Nous avions nettement dit que nous ne voulions pas d'approbation de commande.

La motion générale donnera l'essentiel et surtout le programme que nous nous sommes fixé.

EN PAGE 12

Voir l'article sur

LA CAMPAGNE  
DOUBLE

## MAISON DE RETRAITE

Notre Fédération est saisie d'une offre d'une vaste demeure entourée d'un grand parc, dans laquelle pourrait être aménagée une maison de retraite pour nos adhérents (genre Refuge du Cheminot).

Des conditions exceptionnelles nous seraient consenties.

Cette propriété est située non loin de notre Maison familiale de Vacances (St-Denis-près-Martel, département du Lot) dans un site charmant.

Bien entendu, ce projet ne pourrait devenir une réalité que si un certain nombre d'adhésions pouvait être réalisé.

Nous demandons, en conséquence, à tous nos adhérents qui seraient intéressés par cette Maison de Retraite de se faire connaître à leur responsable de groupe qui, eux-mêmes, enverront leur adhésion à leur chef de secteur qui nous les transmettra, les isolés s'adressant directement à l'Union Fédérale.

Nous ne pouvons, bien entendu, faire connaître aucune condition, pour le moment, il s'agit seulement d'adhésion de principe.

Tour à tour :  
Gaston TESSIER, Président de la C. I. S. C. ;  
Maurice BOULADOUX, Président de la C. F. T. C. ;  
Georges LEVARD, Secrétaire Général de la C. F. T. C. ;  
Maurice NICKMILDER, nouveau Président Fédéral ;  
Paul BUTET, Secrétaire Général Fédéral ;  
Maurice DUBOIS, Secrétaire Général Adjoint Fédéral ;

sont venus nous apporter le salut fraternel et les sentiments de reconnaissance des jeunes qui ont encore besoin de leurs anciens pour élargir la voie qu'ils ont tracée.

Paul BUTET et NICKMILDER, notamment, ont évoqué le programme fédéral d'avenir qui place au premier plan les revendications des retraités, concrétisant, par le fait même, l'union étroite qui unit jeunes et vieux.

Maurice DUBOIS a procédé à la distribution des récompenses méritées par l'Union Fédérale à la suite de la campagne d'adhésion :

Trois prix ont été décernés aux groupes de :

— Châteaubriant ;  
— Amiens ;  
— Belfort ;

démontrant ainsi que nous tenons notre place dans la vie fédérale.

La journée se clôtura par la remise à notre Président et ami GAUGE d'un souvenir (une longue-vue, dont il avait exprimé le désir) à l'occasion de son éloignement de la vie syndicale active.

Dans une brève allocution, notre Secrétaire Général SIRURGUET, visiblement ému, a retracé l'œuvre magnifique accomplie par GAUGE qui, lui seul, a fondé notre Union Fédérale comptant maintenant 45 Secteurs et 180 Groupes.

GAUGE demeure, fort heureusement, notre Président, et notre petite équipe aura encore le plaisir de le voir de temps à autre avant sa retraite définitive.

## ALLOCATION DÉCÈS

Traité devant le Congrès, ce projet présenté par le « Cheminot » d'avril a recueilli l'unanimité des présents, tant il présente d'avantages pour les retraités.

Les modalités définitives en seront arrêtées prochainement, mais il serait indispensable auparavant de connaître l'avis de tous nos adhérents.

Il ne s'agit, bien entendu, que d'un avis de principe : celui de la constitution de cette mutuelle-décès, chacun ayant la liberté ensuite de choisir la tranche qui lui convient le mieux.

Les adhérents dépendant d'un groupe voudront bien, en conséquence, faire connaître rapidement leur avis à leur représentant de groupe à qui nous demandons de les recueillir, au besoin de les provoquer.

Les chefs de secteurs, centraliseront les réponses des groupes et nous les feront parvenir.

Les isolés s'adresseront directement à l'Union Fédérale.

Nous répétons que plus nous serons nombreux, plus les avantages seront substantiels.

Il importe que les adhésions nous parviennent avant le 20 juin.

## ÉCHANGE des cartes d'identité des retraités

Dans un délai assez proche, mais que nous ne pouvons encore préciser, il sera procédé à l'échange des cartes d'identité des retraités et de celles des membres de leurs familles.

En conséquence, nos adhérents sont invités à se procurer, dès maintenant, pour chaque membre titulaire d'une carte, une photographie, format d'identité, pour être apposée sur les nouvelles cartes.

Cette photo leur sera réclamée en temps utile.

Nous donnerons d'ailleurs les indications nécessaires à ce sujet dans un prochain journal.

Les agents bénéficiaires de l'honorariat ne sont pas touchés par cette mesure.

## DANS NOS FAMILLES

Notre dévoué camarade SALOME, du groupe de Lille, vient d'avoir la douleur de perdre sa belle-mère.

Nous lui adressons, ainsi qu'à sa famille, nos amicales condoléances.

## Les projets du Gouvernement en matière de Transports seront-ils « tués dans l'œuf » ?

**D**EPUIS deux ans nous n'avons cessé de réclamer comme premières mesures de coordination des transports la taxe au poids, un aménagement des impôts sur les carburants et le droit pour la S.N.C.F. d'exploiter sur route.

Sans relâche dans notre journal, nous avons développé les arguments qui militaient en faveur de ces mesures : équilibrer les charges entre le transport public et le transport privé comme entre la route, le fer et l'eau — permettre des reconversions sans perte du meilleur de son trafic pour notre Société nationale.

Mieux encore, avec ténacité, les militants des syndicats ont provoqué la discussion à la base sur ces problèmes, en même temps qu'ils menaient, en liaison avec l'appareil fédéral, une action énergique auprès des parlementaires pour les faire progresser et pour s'opposer à la fermeture des lignes.

Allons-nous récolter quelque fruit de ce long travail d'explication entrepris à tous les échelons du mouvement ?

Hier encore nous pouvions l'espérer.

En effet, le collectif 1956 (lisez projet de budget) prévoit l'exonération de la taxe sur les prestations de service (8,5 %) et de la taxe locale sur le chiffre d'affaires pour les transports de marchandises par fer, par route et par eau.

Ces taxes seraient remplacées :

— Pour le chemin de fer, par une taxe d'exploitation de 7 % sur les recettes du trafic marchandises.

— Pour la route, par une taxe au poids de 6.000 fr. par an et par tonne pour tout véhicule dont le poids total autorisé en charge excède 3 tonnes et par une surtaxe au-delà de la zone courte de 12.000 fr. par an et par tonne pour tout camion dont le poids total dépasse 8 tonnes.

— Pour la voie d'eau, par une taxe à la tonne de port en lourd autorisé variant de 150 à 850 fr. la tonne selon qu'il

s'agit de bateaux tractés ou de bateaux automoteurs, de bateaux-transport de marchandises générales ou de bateaux-citernes.

Bien que ces propositions soient encore fort timides et même quelque peu dépassées, elles n'en constituent pas moins une base de départ solide.

Pour la route elles assurent l'égalité fiscale entre transporteurs professionnels et transporteurs privés.

Pour nous, elles introduisent cette taxe au poids sur les camions, dont le niveau trop faible à notre avis pourrait être revu ultérieurement.

Enfin, une augmentation de 5 % des tarifs marchandises de la S.N.C.F. est prévue au 1<sup>er</sup> juillet, date d'application de l'ensemble du projet.

Après tant de déceptions, nous nous préparons donc à enregistrer une modeste satisfaction en matière de coordination, quand nous apprenons que la Commission des Finances de l'Assemblée nationale avait disjoint ces mesures du collectif. En résumé, elle les mettrait tout simplement « en veilleuse ».

Le Gouvernement serait prêt, paraît-il, à poser la question de confiance pour les faire passer ?

Nous voulons espérer que ce projet ne sera pas « TUE DANS L'ŒUF ».

En tout cas, ces atermoiements, le fait que depuis des années des mesures de coordination sans cesse annoncées soient sans cesse ajournées, renforcent notre position : Pour en sortir, un seul remède, la nationalisation des grands moyens de transport.

Que chaque camarade soit persuadé qu'en s'accrochant à cette revendication, il choisit le meilleur moyen de défendre son outil de travail.

P. VAL.

## IL EST A NOUVEAU QUESTION D'INSTITUER DEUX RÉGIMES DE RETRAITE

**V**EU-T-ON revoir août 1953 ?

C'est bien la question que l'on pourrait se poser en prenant connaissance des lettres échangées récemment entre M. ARMAND, Président de la S. N. C. F., et M. PINTON, Ministre des Travaux Publics.

En effet, le 27 mars dernier, M. ARMAND adressait une lettre à M. PINTON dans laquelle il écrivait notamment :

« ... Au moment où nous allons être conduits à répondre au recrutement d'une certaine importance, la question se pose donc de savoir s'il ne conviendrait pas d'établir pour le personnel nouveau un régime de retraite, comportant notamment, pour l'âge d'ouverture du droit à pension, des dispositions mieux adaptées aux conditions de vie moderne. »

« Une telle réforme... ne saurait toutefois atteindre le seul personnel de la S. N. C. F. »

Cela veut dire, en clair : Les agents embauchés et commissionnés après 1956 partiront en retraite à 60 ans.

Cette idée de créer deux régimes de retraites n'est pas nouvelle. Le promoteur en a même été M. PINEAU, Ministre des Travaux Publics en 1949.



Conditions spéciales au personnel de la S.N.C.F.

Indépendamment du fait que nous ne sommes pas disposés à accepter deux catégories de cheminots, nous l'avons prouvé en 1949 et en 1953, l'opération en elle-même serait une absurdité. Car, en fait, qui peut prévoir ce que seront en 1990 les conditions économiques, démographiques et sociales ? Quel sera le marché du travail ? Pourquoi vouloir dès maintenant prévoir un allongement de l'activité humaine alors que, au contraire, nous pouvons penser que la technique, la modernisation, l'automatisation, doivent réduire cette activité ?

Inutile de dire que le Ministre des T. P. non seulement donne son accord pour que « ce problème soit étudié », mais il estime « désirable de rechercher dans un proche avenir un aménagement plus judicieux des limites d'âge fixées par les décrets n° 53.74 du 7 août 1953 et 54.24 du 9 janvier 1954, qui sont actuellement applicables au personnel des échelons statutaires ».

Il s'agit là de remettre en cause l'âge de la retraite des agents actuellement en service.

Il ne s'agit sans doute que d'études ou de coups de sonde lancés « pour voir la réaction ».

Alors, messieurs les dirigeants, soyez bien sûrs que, sur ce point, la vigilance des cheminots ne se relâche pas et que, si c'était nécessaire, comme en 1953, ils « déterreraient la hache de guerre » pour sauver un droit qu'ils ont acquis depuis plus de 40 ans : celui de partir en retraite à 55 ans.

## A LA COMMISSION DE LA CONVENTION COLLECTIVE La discussion du chapitre sur la « Sécurité Sociale » se poursuit

**L**a discussion du chapitre « Sécurité Sociale » a commencé à la Commission Mixte le jeudi 12 avril 1956 (voir « Cheminot de France » n° 457 du 20 avril 1956).

Après les déclarations de principe, l'examen du texte a été entrepris et s'est poursuivi le jeudi suivant 19 avril 1956. La seconde partie, « Accidents du Travail », sera abordée par la Commission le jeudi 24 mai 1956.

Tous les adhérents de la C. F. T. C. sont maintenant bien informés par leurs syndicats locaux auxquels nous avons fait parvenir le texte complet des propositions S. N. C. F. avec notre circulaire fédérale n° 148 du 27 février 1956.

Quelles ont été les interventions de nos représentants dans ces deux réunions ?

● **Agents tombant malades lorsqu'ils se trouvent à l'étranger.** — Notre délégation a demandé l'extension de la couverture du risque maladie à ces agents.

● **Libre choix du médecin.** — Chaque fois que le texte proposé prévoit que les soins sont dispensés par le médecin de la S. N. C. F., notre délégation a demandé que la rédaction soit modifiée en remplaçant le médecin de la S. N. C. F. par le médecin traitant.

● **Éléments servant de base au calcul de la solde de maladie.** — Le texte S. N. C. F. éliminait les primes. Notre délégation a proposé la totalité du traitement et des éléments de rémunération (ce qui veut dire : primes comprises).

● **Retenue des quatre premiers jours de maladie.** — Notre délégation a demandé la suppression du paragraphe.

● **Régime de solde.** — Le texte S. N. C. F. prévoyait six mois à solde entière, le reste à demi-solde jusqu'à trois ans.

Notre délégation a proposé : Six mois à solde entière ; Six mois à trois quarts de solde ; Le reste à demi-solde.

Voies de recours : La C. F. T. C. a proposé le texte suivant : « Lorsqu'il y a désaccord entre le médecin traitant et le médecin chargé du contrôle du régime particulier, le différend est réglé par l'expertise d'un tiers médecin. »

Utilisation des agents diminués physiquement à la suite d'une maladie ou d'un accident hors service :

La C. F. T. C. a demandé que la S. N. C. F. soit tenue de trou-

ver un nouvel emploi aux intéressés, au besoin après rééducation.

Telles sont, très schématiquement résumées, les interventions de nos représentants à la Commission Mixte sur la première partie du texte proposé par la S. N. C. F. pour le régime de Sécurité Sociale.

### CONGÉS DU PERSONNEL A SERVICE DISCONTINU

A la séance du 19 avril 1956, le Président a indiqué à la Commission que la loi du 27 mars 1956 sur les congés payés avait pour effet de rendre caduques certaines clauses du protocole du

23 décembre 1948. Dans ce protocole, la durée du congé annuel du personnel à service discontinu était de 16 jours, alors que la loi du 27 mars 1956 fixe le congé annuel payé à 18 jours.

Après avoir fait état de notre lettre du 13 mars 1956 à la Direction de la S.N.C.F. demandant une discussion sur ce point, notre délégation a demandé que la Commission Mixte discute de la question, car la C. F. T. C. désire présenter des propositions plus favorables que la loi en ce qui concerne le personnel à service discontinu.

En attendant l'ouverture de la discussion demandée, la S. N. C. F. prendra des dispositions pour l'application immédiate de la loi : 18 jours au lieu de 16 jours.

A. NICOLAS.

## LA CAMPAGNE DOUBLE EN ECHEC AU PARLEMENT

Les espoirs que la déclaration de notre ministre de tutelle avait fait naître chez les cheminots anciens combattants se sont hélas ! envolés ou sont pour le moins ajournés « sine die ».

Une proposition de loi sur l'extension des bonifications de campagne aux cheminots A.C. devait, en effet, le mardi 15 mai, venir en discussion mais cette discussion ne put avoir lieu, le ministre de l'Économie nationale M. Ramadier ayant opposé la loi des maxima, qui veut que toute dépense supplémentaire ne figurant pas au collectif, ne puisse être autorisée que si une recette correspondante peut être apportée en contrepartie.

M. Ramadier a déclaré en substance que la loi en question, en-

traînant pour le budget national une dépense de 7 milliards 1/2, ne pourrait être adoptée que si une recette équivalente pouvait être trouvée en compensation.

En conséquence, le projet a été purement et simplement renvoyé à la Commission.

L'injustice demeure et tous les artifices sont bons pour la prolonger. Les cheminots qui n'ont pas marchandé leur sacrifice au cours des deux guerres se souviendront que leur attitude ne vaut pas ces 7 milliards 1/2 qu'on leur refuse, alors que tant de scandales s'évalent impunément sous leurs yeux.

Il faudra, vraisemblablement, une action plus dure, pour aboutir et tous les cheminots, A.C. ou non, sont résolus à la mener.

### RÉSEAUX SECONDAIRES

## NOUS VOULONS UNE AUGMENTATION des pensions versées par la C.A.M.R.

**L**E 25 avril 1956, une délégation intersyndicale (C.F.T.C., Indépendants, C.G.T.) a été reçue au Ministère du Travail.

Notre préoccupation actuelle est d'obtenir une nouvelle majoration des pensions versées par la C.A.M.R. — Majoration éventuelle prévue par le décret n° 55-648 du 20 mai 1955 — qui stipule : Article premier. — L'article 1<sup>er</sup> du décret n° 54-953 du 14 septembre 1954 est complété par la disposition suivante :

« Des arrêtés du ministre des Travaux publics, des Transports et du Tourisme, du ministre du Travail et de la Sécurité sociale, et du Secrétaire d'Etat aux Fi-

nances et aux Affaires économiques, fixeront chaque année les coefficients de revalorisation applicables aux pensions concédées avant le 1<sup>er</sup> janvier 1954 et révisées conformément aux dispositions du présent article et à celles liquidées postérieurement à cette date. »

Les Syndicats ont demandé que cet article 1<sup>er</sup> du décret susvisé reçoive application du fait que, depuis 1954, les salaires des agents des Réseaux Secondaires avaient subi des majorations successives.

Le représentant du ministre nous a assuré que tel était bien l'avis du ministre du Travail et qu'en septembre prochain une nouvelle majoration des retraites C.A.M.R. serait appliquée, avec rappel — nous l'espérons bien ! — du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

La délégation intersyndicale sera reçue à nouveau au Ministère du Travail pour exposer son avis sur les futurs coefficients de majoration.

Camarades retraités, ayez confiance, nous pensons à vous.

Le Secrétaire Général, H. A.

## MOTION POUR LE MAROC

LE CONGRES, CONSIDERANT :

— que les Cheminots français servant au Maroc constituent l'un des éléments essentiels de l'assistance technique, — que ces cheminots désirent poursuivre leur carrière dans ce pays dans l'optique d'une communauté franco-marocaine, — que le moyen le plus sûr d'établir une coopération étroite et confiante entre Français et Marocains et de maintenir en place ce personnel français est de lui accorder le maximum de garanties,

**DEMANDE LE VOTE D'UNE LOI PORTANT INTEGRATION A LA S.N.C.F. DU PERSONNEL FRANÇAIS** par le moyen, si besoin est, d'un cadre de rattachement, cette intégration étant assortie d'un détachement concomitant dans le cadre des Réseaux marocains ;

**ESTIME QUE CES GARANTIES SERAIENT INSUFFISANTES POUR MAINTENIR EN PLACE LES CHEFS DE FOYER, RENDANT AINSI IRRÉALISABLE L'ASSISTANCE TECHNIQUE** si elles ne tenaient pas compte de certains aspects des problèmes familiaux ;

**DEMANDE :**

— Que tout enfant français puisse : a) commencer au Maroc, continuer en France, commencer en France et continuer au Maroc des études primaires et secondaires de tous ordres ; b) participer aux examens quels qu'ils soient et recevoir les mêmes diplômes ; c) concourir aux bourses nationales, etc. ; d) subir sur place au Maroc tous les concours donnant accès aux administrations métropolitaines ; — Que des établissements scolaires soient maintenus à l'intérieur des secteurs d'habitat. Les établissements sont la propriété de l'Etat marocain qui entend en disposer à son gré pour la scolarisation de 300.000 élèves marocains.

**DROIT SYNDICAL**

Considérant que le droit syndical a été reconnu au Maroc, mais que certaines catégories de salariés français sont actuellement encore exclues de ce droit ; **RAPPELLE** que l'octroi de ce droit et son libre exercice constituent une des libertés fondamentales de l'homme ;

**DEMANDE** au Gouvernement français que, dans le cadre des conventions franco-marocaines, LE STATUT DES PERSONNES OCTROIE LE DROIT SYNDICAL A TOUS LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS, MAINTIENNE LE PLURALISME SYNDICAL ET LE LIBRE EXERCICE DE CE DROIT.

## LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION  
26, rue de Montholon, 26  
PARIS (IX<sup>e</sup>)

Téléphone : TRUdaine 91-03

Compte chèque postal :  
Fédération - Paris 26-44  
Assurance-Accidents-Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE  
s'adresser  
AGENCE PUBLICAT  
24, bd Poissonnière - PARIS (9<sup>e</sup>)  
Téléphone : TAItout 64-11

Le Gérant : Maurice DUBOIS

— IMPRIMERIE SPECIALE —  
du CHEMINOT DE FRANCE  
5, rue du Cornet, Le Mans. — 83.884